

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 195

24 janvier 2015

SOMMAIRE

Accumalux	9314	HenDéco sàrl	9318
Accumalux Industrial	9314	Heracles Holding S.A.	9319
AD Consulting International S.à r.l.	9314	Husky Loan Company Luxembourg S.à r.l.	9318
Adriatic Luxco S.à r.l.	9315	9318
Adya Fund Management Luxembourg ...	9315	Inbetween S.A.	9322
Aedificium Capital	9317	LSREF3 RE Investments S.à r.l.	9327
AI Global Investments & CY S.C.A.	9334	Melica Software S.A.	9320
Alpine Resort Properties S.A.	9314	Meplis Holding S.A.	9319
Apeiron Advisors S. à r.l.	9314	MIB MP Leipzig	9319
Avant S.à r.l.	9341	Mithris S.A.	9321
Black Ocean S.A.	9331	Montesquieu & Associés S.à.r.l.	9321
Bradesco Investment Funds SICAV-SIF ..	9359	Multi-Market-Center s.à r.l.	9319
Brent Infrastructure I S.à r.l.	9330	MWV Luxembourg S.à r.l.	9320
Britt Sàrl	9316	Neptun Werft Verwaltungs - GmbH	9323
Broadnet Lux Holding S.à r.l.	9318	Next Polish Retail Feeder S.à r.l.	9321
Bureau Line Office S.A.	9318	Nibheis S.à r.l.	9320
Bureau Line Office S.A.	9315	No Limit International S.A.	9321
Capital & Income Trust S.à r.l.	9315	Office Services S.A.	9360
Clear Sky	9316	Rue Saint Georges Sàrl	9341
Croissant Holding S.à.r.l.	9316	Strongwind Investments S.à r.l.	9317
Cudillero Holding S.A.	9317	Sud Béton	9317
Garage Stamerra Frères Sàrl	9340	Union des Femmes Ukrainiennes au Lu- xembourg	9331
GT Investments S.à r.l.	9341		

Apeiron Advisors S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 112.911.

Le Bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014206645/10.

(140230565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

Alpine Resort Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 130.446.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014206671/10.

(140231819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

Accumalux, Société Anonyme.

Capital social: EUR 2.500.000,00.

Siège social: L-1899 Kockelscheuer, rue de la Poudrerie.
R.C.S. Luxembourg B 13.789.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 03 décembre 2014.

Pour La Société

Référence de publication: 2014206653/11.

(140231628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

Accumalux Industrial, Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.500.000,00.

Siège social: L-1899 Kockelscheuer, rue de la Poudrerie.
R.C.S. Luxembourg B 70.294.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 décembre 2014.

Pour La Société

Référence de publication: 2014206654/11.

(140231625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

AD Consulting International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7258 Helmsange, 2, rue des Pommiers.
R.C.S. Luxembourg B 102.433.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2014206656/12.

(140231205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

Capital & Income Trust S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 147.151.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014206759/9.

(140230672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

Bureau Line Office S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7333 Steinsel, 64, rue des Prés.
R.C.S. Luxembourg B 75.432.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Référence de publication: 2014206753/11.

(140232056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

Adriatic Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 189.672.

EXTRAIT

L'associé unique de la Société a approuvé par résolutions écrites en date du 19 décembre 2014 la démission de Martin Rajcan de son poste de gérant avec effet au 20 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2014205127/14.

(140230067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Adya Fund Management Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 159.076.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement commercial VI No 1462/2014 du 18 décembre 2014, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation de la société anonyme ADYA FUND MANAGEMENT LUXEMBOURG en application de l'article 126-1 de la loi modifiée du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif.

Ledit jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître Laurent BIZZOTTO, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Les créanciers sont invités à déposer leurs déclarations de créances au greffe du tribunal de commerce de ce siège avant le 9 janvier 2015.

Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Pour extrait conforme

Laurent BIZZOTTO

Le liquidateur

Référence de publication: 2014205130/20.

(140230059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Croissant Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 2.012.500,00.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 182.973.

Extrait des résolutions des associés en date du 18 décembre 2014.

Les associés de la Société ont décidé comme suit:

- d'accepter les démissions de Stefan Holmér et Luc de Vet de leurs fonctions de gérants de la Société avec effet au 1^{er} décembre 2014.

- de nommer Michael Anatolitis, né le 13 octobre 1980 in Lefkosia, Chypre et résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg et Andrea Pabst, née le 6 avril 1974 in Gladbeck, Allemagne et résidant professionnellement au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg aux fonctions de gérants de la Société avec effet au 1^{er} décembre 2014 et ce pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Référence de publication: 2014206773/17.

(140231668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

Britt Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 20, Kiricheneck.

R.C.S. Luxembourg B 148.375.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 15 octobre 2014, le Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu Monsieur le juge-commissaire Jean-Claude WIRTH en son rapport oral et sur les conclusions écrites du Ministère Public, a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée BRITT s. à r.l., ayant eu son siège social à L - 9991 WEISWAMPACH, 20, Kiricheneck, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 148375, liquidation judiciaire prononcée par jugement du Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch en date du 11 décembre 2013.

Le même jugement a donné décharge au liquidateur et a laissé les frais à charge de l'Etat.

Pour extrait conforme

Me Daniel BAULISCH

Le liquidateur

Référence de publication: 2014206747/18.

(140231636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

Clear Sky, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 74.738.

Extrait des résolutions prises le 9 décembre 2014

La cooptation de Monsieur Pedro HERNANDO, employé privé, demeurant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Pierre-Siffrein GUILLET, démissionnaire, est ratifiée.

La cooptation de Madame Kalliopi FOURNARI, employée privée, demeurant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Renaud LEONARD, démissionnaire, est ratifiée.

Le mandat de Monsieur Pedro HERNANDO est reconduit jusque l'assemblée générale statutaire de l'an 2015,

Le mandat de Madame Kalliopi FOURNARI est reconduit jusque l'assemblée générale statutaire de l'an 2015,

Fait à Luxembourg, le 9 décembre 2014.

Certifié sincère et conforme

CLEAR SKY S.A.

Référence de publication: 2014206802/19.

(140231247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

Strongwind Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 51, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 118.947.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014206449/9.

(140230247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Sud Béton, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4755 Pétange, 37, rue de Linger.

R.C.S. Luxembourg B 11.200.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014206451/9.

(140230336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Cudillero Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 96.471.

Je soussignée, la Fiduciaire Jean-Marc FABER & Cie S.à.r.l., Commissaire aux Comptes de la société CUDILLERO HOLDING S.A, déclare par la présente, démissionner de son poste de Commissaire aux Comptes qui m'avait été confié au sein de la société, avec effet au 01/01/2014.

Luxembourg, le 18 décembre 2014.

Fiduciaire Jean-Marc FABER & Cie S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2014205350/13.

(140230158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Aedificium Capital, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 176.991.

Suite aux transferts de parts avec effet au 24 juin 2014, veuillez noter que:

Monsieur Gary RUSSELL, né le 17/01/1952 à Harrow, (Royaume-Uni), a transféré 312 parts sociales à Monsieur Damien BRADY, né le 24/03/1967 à Brisbane, (Australie).

Monsieur Gary RUSSELL, né le 17/01/1952 à Harrow, (Royaume-Uni), a transféré 313 parts sociales à Monsieur Robin BINKS, né le 25/11/1952 à Horsforth, Yorkshire (Royaume-Uni).

Monsieur Jeffrey PULSFORD, né le 31/08/1959 à Bridgwater, (Royaume-Uni), a transféré 625 parts sociales à Monsieur Damien BRADY, né le 24/03/1967 à Brisbane, (Australie).

Monsieur Jeffrey PULSFORD, né le 31/08/1959 à Bridgwater, (Royaume-Uni), a transféré 625 parts sociales à Monsieur Robin BINKS, né le 25/11/1952 à Horsforth, Yorkshire (Royaume-Uni).

Monsieur Reas KONDRASCHOW, né le 13/08/1953 à Francfort, (Allemagne), a transféré 313 parts sociales à Monsieur Damien BRADY, né le 24/03/1967 à Brisbane, (Australie).

Monsieur Reas KONDRASCHOW, né le 13/08/1953 à Francfort, (Allemagne), a transféré 312 parts sociales à Monsieur Robin BINKS, né le 25/11/1952 à Horsforth, Yorkshire (Royaume-Uni).

Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Pour Aedificium Capital

United International Management S.A.

Référence de publication: 2014205131/23.

(140231413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

HenDéco sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5675 Burmerange, 12, rue de Mondorf.
R.C.S. Luxembourg B 168.799.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 décembre 2014.
Référence de publication: 2014206990/10.
(140231724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

Husky Loan Company Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.
R.C.S. Luxembourg B 151.007.

Le bilan au 12 mai 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 décembre 2014.
Un mandataire
Référence de publication: 2014206995/11.
(140232062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

Broadnet Lux Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: NOK 90.361.170,00.
Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 166.723.

Extrait des résolutions des associés en date du 05 décembre 2014

Les associés de la Société ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Stefan Holmer de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 1^{er} décembre 2014.
- de nommer

* Michael Anatolitis, né le 13 octobre 1980 à Lefkosia, Chypre et résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, aux fonctions de gérant de la Société avec effet au 1^{er} décembre 2014 et ce pour une durée illimitée.

* Csaba Horváth, né le 30 septembre 1980 à Tatabánya, Hongrie et résidant professionnellement au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, aux fonctions de gérant de la Société avec effet au 1^{er} décembre 2014 et ce pour une durée illimitée.
Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Référence de publication: 2014205276/16.

(140230000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Bureau Line Office S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7333 Steinsel, 64, rue des Prés.
R.C.S. Luxembourg B 75.432.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue de manière extraordinaire à la date du 16 octobre 2014 à 11 heures.

1. L'assemblée a décidé de révoquer la société Kartheiser Management S.àr.L établie et ayant son siège à L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon de ses fonctions de commissaire aux comptes.

2. L'assemblée a décidé de nommer comme nouveau commissaire aux comptes la société CAPITAL IMMO Luxembourg, RCSL B93.635, avec siège social au 91, rue Cents, L-1319 Luxembourg. Le nouveau Commissaire aux Comptes terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2014.

Le conseil d'administration

Référence de publication: 2014205319/17.

(140231419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

MIB MP Leipzig, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 137.940.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014207201/9.

(140231762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

Meplis Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 166.771.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2014207195/11.

(140231175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

Multi-Market-Center s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Mertert, 67, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 29.580.

Les Comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 23/12/2014.

Pour MULTI-MARKET-CENTER S.à r.l.

J. REUTER

Référence de publication: 2014207220/12.

(140231523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

Heracles Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 97.645.

Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire en date du 17 décembre 2014

- Il est pris acte de la démission de Monsieur Renaud LEONARD de son mandat d'administrateur avec effet au 6 août 2014;

- Il est pris acte de la démission de Monsieur Christian FRANCOIS de son mandat d'administrateur avec effet au 9 décembre 2014;

- Nomination de Monsieur Salameh HESAM, né le 22 mai 1988 à Virton (Belgique), employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg en tant qu'administrateur avec effet au 6 août 2014 en remplacement de Monsieur Renaud LEONARD, démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

- Nomination de Monsieur Jean-Hugues DOUBET, né le 7 mai 1974 à Strasbourg (France), employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, en tant qu'administrateur avec effet au 9 décembre 2014 en remplacement de Monsieur Christian FRANCOIS, démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Fait le 17 décembre 2014.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2014207005/22.

(140231016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

Nibheis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 62.500,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 169.986.

—
EXTRAIT

Les comptes annuels du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014207229/14.

(140231715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

MWV Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 159.099.

—
La Société note qu'en vertu d'un acte de migration, daté du 17 décembre 2014, l'un des associés de la Société, Mead-Westvaco International Holdings, LLC, une société à responsabilité limitée régie par le droit du Delaware, a transféré son siège social, son domicile, établissement principal administration centrale et lieu de gestion au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, après quoi, elle a cessé d'être une société du Delaware et est devenue une société à responsabilité de droit luxembourgeois sous la dénomination MWV International Holdings S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MWV Luxembourg S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014207223/15.

(140230852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

Melica Software S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 175.562.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 1^{er} décembre 2014.

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2019:

Administrateurs de catégorie A

- Madame Alyson GREENWOOD, «CFO», demeurant Chemin des Courbes 13, 1247 Anières, Suisse
- Monsieur Guy SEMMENS, directeur, demeurant au Chalet Pantouflard, Chemin de la Tinte, 1936 Verbier, Suisse
- Madame Anna Karin PORTUNATO, consultante indépendante, demeurant au 5, route de Pierre-Grand, 1256 Troinex, Suisse.

Administrateurs de catégorie B

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.
- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2019:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Référence de publication: 2014207192/25.

(140230930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

Mithris S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 62.478.

Le Bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014207207/10.

(140230556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

Montesquieu & Associés S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 112.510.

Le bilan approuvé au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 décembre 2014.

Référence de publication: 2014207174/10.

(140231878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

Next Polish Retail Feeder S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 33.509,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 158.139.

Par résolutions prises en date du 13 novembre 2014, les associés ont pris la décision de Nominer Thomas Lafargue, avec adresse professionnelle au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 décembre 2014.

Référence de publication: 2014207228/13.

(140231312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

No Limit International S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 99.494.

CF Corporate Services

Société Anonyme

2 avenue Charles de Gaulle

L - 1653 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg B 165 872

A décidé de dénoncer le siège social avec effet au 19 décembre 2014 de la société

NO LIMIT INTERNATIONAL S.A.

Société anonyme

2, avenue Charles de Gaulle

L - 1653 Luxembourg

Inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 99 494

Luxembourg, le 19 décembre 2014.

CF Corporate Services

Société Anonyme

Le domiciliataire

Référence de publication: 2014207237/21.

(140230750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

Inbetween S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 51, rue Albert 1er.

R.C.S. Luxembourg B 151.093.

L'an deux mille quatorze, le dix décembre.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "INBETWEEN S.A.", établie et ayant son siège social à L-1117 Luxembourg, 51, rue Albert 1^{er}, constituée suivant acte du notaire Gérard LECUIT de Luxembourg, en date du 15 janvier 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 509 du 9 mars 2010, non modifiée depuis, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.093,

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Alain MEURISSE, employé privé, d'Esch-sur-Alzette, qui désigne comme secrétaire Sophie BECKER, employée privée, de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Jean Roland DIDIER, administrateur de sociétés, demeurant à L-8023 Strassen, 18, rue des Violettes.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

- Modification de l'objet social de la société et modification subséquente de l'article 4 des statuts.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir renoncé à toutes les formalités de convocation.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, la résolution unique suivante.

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société, par conséquent l'article 4 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société exercera l'activité d'intermédiaire entre vendeurs et acheteurs ou tout autre type d'investisseur.

La société aura également pour objet le conseil économique aux personnes physiques et morales.

La société pourra être nommée liquidateur, administrateur et commissaire aux comptes dans d'autres sociétés à la demande de ses actionnaires.

La société aura pour objet l'activité d'agent immobilier, l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, ainsi que la promotion immobilière.

La société aura encore pour objet tous actes, transactions et toutes opérations généralement quelconques de nature mobilière, immobilière, civile, commerciale et financière, se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité ou à tous objets similaires susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Elle pourra s'intéresser par voie de souscription, apport, prise de participation ou autre manière, dans toute société ou entreprise luxembourgeoise ou étrangère, notamment par la création de filiales ou succursales.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise par divers moyens.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers. Elle pourra également émettre des obligations.

La société aura également pour objet la décoration d'intérieur couvrant notamment le conseil en re-styling de biens immobiliers pour faciliter leur vente, le conseil en aménagement et en décoration intérieure de maisons, appartements et autres locaux, ainsi que la commercialisation d'éléments de décoration intérieure.

La société aura encore pour objet la prestation, pratiquée en institut ou à domicile, de soins de beauté et d'esthétique ainsi que la vente de produits associés à cette activité, tels que produits ou accessoires de soins, de maquillage, d'hygiène et de parfumerie.

La société pourra encore exploiter un établissement de restauration à consommer sur place, à emporter ou à livrer, sédentaire ou ambulante ainsi que la vente concomitante de boissons alcoolisées et non alcoolisées.

La société aura ainsi pour objet l'organisation d'événements, d'activités consistant à prendre en charge la conception, les préparatifs ainsi que l'organisation matérielle et logistique d'événements, tels que mariages, réceptions, séminaires ou inaugurations, dans le cadre de prestations de service, à des particuliers ou à des professionnels.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société concernée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: MEURISSE, BECKER, DIDIER, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 décembre 2014. Relation: LAC / 2014 / 59768. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Référence de publication: 2014209272/74.

(140234320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Neptun Werft Verwaltungs - GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 193.157.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendvierzehn, den zweiundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Beck, mit Amtssitz in Echternach.

ist erschienen:

D.Law S.à r.l., eine nach dem Recht von Luxemburg gegründete und bestehende Gesellschaft mit Gesellschaftssitz in Aerogolf Bloc A, 1, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Luxemburg, eingetragen im Handels- und Firmenregister von Luxemburg unter der Nummer B 166 269,

hier vertreten durch Peggy Simon, Angestellte, beruflich ansässig in L-6475 Echternach, 9, Rabatt, aufgrund einer Vollmacht ausgestellt am 19. Dezember 2014 in Luxemburg,

Diese Vollmacht bleibt nach "ne varietur" Unterzeichnung durch die Bevollmächtigte und dem beurkundenden Notar dieser Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Erschienene, die in der erwähnten Eigenschaft handelt, hat den beurkundenden Notar ersucht, die Satzung einer "société à responsabilité limitée" (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) wie folgt zu beurkunden.

1 I. Name - Gesellschaftssitz - Gesellschaftszweck - Dauer

Art. 1. Name. Es wird eine „société à responsabilité limitée“ mit dem Namen „Neptun Werft Verwaltungs - GmbH“ (die Gesellschaft) gegründet, welche dem Recht von Luxemburg, insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner geänderten Fassung (das Gesetz), sowie der vorliegenden Satzung (die Satzung) unterliegen soll.

Art. 2. Gesellschaftssitz.

2.1 Der Gesellschaftssitz wird in Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg, errichtet. Er kann durch einfachen Beschluss des Geschäftsführers bzw. bei mehreren Geschäftsführern durch einfachen Beschluss der Geschäftsführung innerhalb der Grenzen der Gemeinde Luxemburg verlegt werden. Er kann durch Beschluss des Einzelgesellschafters bzw. der Gesellschafterversammlung, welche mit der zur Änderung der Satzung erforderlichen Mehrheit beschließt, an jeden anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

2.2 Filialen, Tochtergesellschaften oder sonstige Niederlassungen können sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland durch einfachen Beschluss des Geschäftsführers bzw. bei mehreren Geschäftsführern durch einfachen Beschluss der Geschäftsführung eingerichtet werden. Falls der Einzelgeschäftsführer oder die Geschäftsführung der Ansicht ist, dass außergewöhnliche politische, wirtschaftliche oder gesellschaftliche Ereignisse stattfinden werden oder unmittelbar bevorstehen, welche die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder die reibungslose Kommunikation zwischen dem Gesellschaftssitz und dem Ausland beeinträchtigen könnten, kann der Gesellschaftssitz vorüberge-

hend ins Ausland verlegt werden, bis diese außergewöhnlichen Umstände beendet sind. Diese vorübergehende Maßnahme hat jedoch keinen Einfluss auf die Staatsangehörigkeit der Gesellschaft, die eine luxemburgische Gesellschaft bleibt.

Art. 3. Gesellschaftszweck.

3.1 Die Gesellschaft kann sämtliche kaufmännischen, gewerblichen oder finanziellen Geschäfte tätigen sowie sämtliche Eigentumsübertragungen von Immobilien und Mobilien vornehmen.

3.2 Der Zweck der Gesellschaft erstreckt sich ferner auf sämtliche Geschäfte, die sich unmittelbar oder mittelbar auf die Beteiligung in jeglicher Form an Unternehmen (sowohl Kapital- als auch Personengesellschaften) beziehen sowie auf die Verwaltung, Führung, Kontrolle und Entwicklung dieser Beteiligungen.

3.3 Insbesondere kann die Gesellschaft ihr Vermögen zur Schaffung, Verwaltung, Verwertung und Veräußerung eines Portfolios aus jeglichen Wertpapieren und Patenten jeglicher Herkunft verwenden. Sie kann sich an der Gründung, Entwicklung und Kontrolle eines jeglichen Unternehmens beteiligen. Sie kann jegliche Wertpapiere und Patente durch Einlage, Zeichnung, Festübernahme, Kaufoption oder auf jede andere Weise erwerben und diese durch Verkauf, Übertragung, Tausch oder auf andere Weise realisieren.

3.4 Die Gesellschaft kann Darlehen in jeglicher Form aufnehmen, außer im Wege eines öffentlichen Angebotes.

3.5 Sie kann ausschließlich im Wege einer Privatplatzierung Anteile, Anleihen und andere Schuldtitel und/oder Schuldverschreibungen emittieren. Die Gesellschaft kann Mittel, einschließlich, aber nicht ausschließlich, der Erlöse von Mittelaufnahmen und/oder Emissionen von Wert- oder Schuldpapieren, an ihre Tochtergesellschaften, an mit ihr verbundene Gesellschaften und/oder an jede andere Gesellschaft ausleihen, ohne jedoch zu irgendeinem Zeitpunkt eine Kreditfähigkeit oder ein Bankwesen beruflich auszuüben.

3.6 Sie kann ferner Garantien gewähren und ihr Vermögen insgesamt oder teilweise verpfänden, übertragen, belasten oder in sonstiger Weise Sicherheiten über ihr gesamtes Vermögen oder über Teile davon schaffen, um ihre eigenen Verpflichtungen und Verbindlichkeiten und/oder die Verpflichtungen und Verbindlichkeiten einer anderen Gesellschaft zu besichern, und dies ganz allgemein zu ihren Gunsten und/oder zu Gunsten einer anderen Gesellschaft oder Person.

3.7 Die Gesellschaft kann ihre Tätigkeit auch durch Filialen in Luxemburg oder im Ausland ausüben.

3.8 Sie kann auch möblierte oder nicht möblierte Immobilien erwerben, verwalten, bewirtschaften, verkaufen oder diesbezüglich Mietverträge abschließen, und ganz allgemein Immobiliengeschäfte jedweder Art tätigen, außer den Immobilienhändlern vorbehaltenen Geschäften. Die Gesellschaft kann auch ihre Liquiditäten platzieren und verwalten. Ganz allgemein kann die Gesellschaft sämtliche Vermögens-, mobilien- oder immobilienbezogene Geschäfte, Handelsgeschäfte, gewerbliche oder finanzielle Geschäfte tätigen sowie sämtliche Transaktionen und Geschäfte, die geeignet sind, unmittelbar oder mittelbar die Verwirklichung oder Entwicklung ihres Gesellschaftszwecks zu fördern oder zu erleichtern.

Art. 4. Dauer.

4.1 Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

4.2 Die Gesellschaft wird nicht aufgelöst durch das Ableben, die gesetzliche Untersagung, die Geschäftsunfähigkeit, die Zahlungsunfähigkeit oder den Konkurs eines oder mehrerer Gesellschafter oder durch ein anderes, vergleichbares Ereignis, das einen oder mehrere Gesellschafter betrifft.

2 II. Kapital - Gesellschaftsanteile

Art. 5. Kapital.

5.1 Das Gesellschaftskapital wird auf zwölf tausend fünf hundert Euro (EUR 12.500) festgelegt, eingeteilt in zwölf tausend fünf hundert (12.500) Gesellschaftsanteile in Form von Namensanteilen mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1), die alle gezeichnet und vollständig eingezahlt sind.

5.2 Durch Beschluss des Einzelgesellschafters oder der Gesellschafterversammlung, welche mit der zur Änderung der Satzung erforderlichen Mehrheit beschließt, kann das Gesellschaftskapital der Gesellschaft ein- oder mehrmals erhöht oder herabgesetzt werden.

Art. 6. Gesellschaftsanteile.

6.1 Jeder Gesellschaftsanteil gibt Anspruch auf einen Anteil am Vermögen und Gewinn der Gesellschaft, der in direktem Verhältnis zu der Anzahl der bestehenden Gesellschaftsanteile steht.

6.2 Die Gesellschaftsanteile sind gegenüber der Gesellschaft unteilbar, so dass pro Gesellschaftsanteil nur ein einziger Eigentümer anerkannt wird. Die Miteigentümer von ungeteilten Anteilen müssen eine einzige Person bestimmen, die sie gegenüber der Gesellschaft vertritt.

6.3 Die Gesellschaftsanteile sind unter den Gesellschaftern frei übertragbar und im Fall eines Einzelgesellschafters an Dritte frei übertragbar.

Bei mehreren Gesellschaftern ist die Abtretung von Gesellschaftsanteilen an Nichtgesellschafter nur mit der in der Gesellschafterversammlung erteilten Zustimmung der Gesellschafter möglich, die mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen ist gegenüber der Gesellschaft oder Dritten nur wirksam, nachdem sie gemäß den Bestimmungen des Artikels 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt worden ist oder von ihr angenommen worden ist.

Für alle weiteren Fragen wird auf die Bestimmungen der Artikel 189 und 190 des Gesetzes verwiesen.

6.4 Ein Gesellschafterregister wird am Gesellschaftssitz gemäß den Bestimmungen des Gesetzes geführt, wo es von jedem Gesellschafter eingesehen werden kann.

3 III. Verwaltung - Vertretung

Art. 7. Geschäftsführung.

7.1 Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer verwaltet.

Diese müssen nicht zwingend Gesellschafter sein und werden durch einen Beschluss des Einzelgesellschafters oder der Gesellschafterversammlung ernannt, in welchem die Dauer ihres Mandates festgelegt wird. Im Fall der Ernennung mehrerer Geschäftsführer bilden diese die Geschäftsführung.

7.2 Die Mitglieder der Geschäftsführung können in zwei Kategorien unterteilt werden, welche „Geschäftsführer der Kategorie A“ beziehungsweise „Geschäftsführer der Kategorie B“ genannt werden.

7.3 Die Geschäftsführer sind ad nutum abberufbar.

Art. 8. Befugnisse der Geschäftsführung.

8.1 Sämtliche nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die vorliegende Satzung der Gesellschafterversammlung vorbehaltenen Befugnisse fallen in die Zuständigkeit des Geschäftsführers bzw. bei mehreren Geschäftsführern in die Zuständigkeit der Geschäftsführung, der/die mit sämtlichen Befugnissen ausgestattet ist, um alle mit dem Gesellschaftszweck zu vereinbarenden Handlungen und Geschäfte vorzunehmen und zu genehmigen.

8.2 Jeder Geschäftsführer kann beschränkte Sondervollmachten für besondere Aufgaben an einen oder mehrere Bevollmächtigte erteilen, der/die kein(e) Gesellschafter zu sein braucht/brauchen.

Art. 9. Verfahren.

9.1 Die Geschäftsführung versammelt sich so oft, wie es die Interessen der Gesellschaft erfordern sowie auf Einberufung eines der Geschäftsführer an dem in der Einberufung angegebenen Versammlungsort.

9.2 Jeder Geschäftsführer erhält für jede Versammlung der Geschäftsführung mindestens 24 (vierundzwanzig) Stunden vor dem für die Versammlung vorgesehenen Zeitpunkt eine mündliche oder schriftliche Mitteilung, außer im Falle einer Dringlichkeit. In einem solchen Fall wird die Art dieser Dringlichkeit (und ihre Gründe) in der Einberufung der Versammlung der Geschäftsführung kurz angegeben.

9.3 Die Versammlung kann ohne vorherige Einberufung rechtsgültig abgehalten werden, wenn alle Geschäftsführer der Gesellschaft bei der Versammlung anwesend oder vertreten sind und erklären, dass sie ordnungsgemäß über die Versammlung und ihre Tagesordnung informiert worden sind. Auf die Einberufung kann auch verzichtet werden, wenn das schriftliche Einverständnis jedes Geschäftsführers der Gesellschaft entweder in Urschrift oder als Telegramm, Fax, Telex oder E-Mail vorliegt.

9.4 Jeder Geschäftsführer kann sich durch schriftliche Ernennung eines anderen Geschäftsführers zu seinem Vertreter bei den Versammlungen der Geschäftsführung vertreten lassen.

9.5 Die Geschäftsführung kann nur rechtsgültig beraten und handeln, wenn die Mehrheit der Geschäftsführer anwesend oder vertreten ist und, falls Geschäftsführer der Kategorie A und Geschäftsführer der Kategorie B ernannt wurden, wenn mindestens ein Geschäftsführer der Kategorie A und ein Geschäftsführer der Kategorie B anwesend oder vertreten ist. Die Beschlüsse der Geschäftsführung werden rechtsgültig mit der Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer gefasst und, falls Geschäftsführer der Kategorie A und Geschäftsführer der Kategorie B ernannt wurden, diese Beschlüsse von mindestens einem Geschäftsführer der Kategorie A und einem Geschäftsführer der Kategorie B gebilligt worden sind. Die Protokolle der Versammlungen der Geschäftsführung werden von allen bei der Versammlung anwesenden oder vertretenen Geschäftsführern unterzeichnet.

9.6 Jeder Geschäftsführer kann an der Versammlung der Geschäftsführung mittels Telefon- oder Videokonferenz oder ähnlicher Kommunikationsmittel teilnehmen, bei denen sämtliche Versammlungsteilnehmer sich hören und miteinander sprechen können. Die Teilnahme an der Versammlung durch eines dieser Mittel gilt als der persönlichen Teilnahme an der Versammlung gleichwertig.

9.7 Die von allen Geschäftsführern unterzeichneten Umlaufbeschlüsse gelten als rechtsgültig gefasst, als wären sie in einer ordnungsgemäß einberufenen und abgehaltenen Versammlung der Geschäftsführung gefasst worden. Die Unterschriften der Geschäftsführer können auf einem einzigen Dokument oder auf mehreren, per Brief oder Telefax verschickten Kopien eines identischen Beschlusses angebracht werden.

Art. 10. Vertretung.

10.1 Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber in jedem Falle durch die alleinige Unterschrift des Einzelgeschäftsführers bei mehreren Geschäftsführern durch die gemeinsame Unterschrift zweier Geschäftsführer verpflichtet.

10.2 Falls zwei Kategorien von Geschäftsführern erstellt wurden (Geschäftsführer der Kategorie A und Geschäftsführer der Kategorie B), wird die Gesellschaft zwingend durch die gemeinsame Unterschrift eines Geschäftsführers der Kategorie A und eines Geschäftsführers der Kategorie B verpflichtet.

10.3 Die Gesellschaft wird auch durch die gemeinsame oder alleinige Unterschrift derjenigen Person(en) verpflichtet, der/denen eine solche Zeichnungsbefugnis rechtsgültig gemäß Artikel 8.2 der Satzung erteilt wurde.

Art. 11. Haftung der Geschäftsführer. Die Geschäftsführer übernehmen auf der Grundlage ihres Amtes keine persönliche Haftung für Verpflichtungen, die sie im Namen der Gesellschaft eingegangen sind, soweit diese Verpflichtungen in Übereinstimmung mit der Satzung und den Bestimmungen des Gesetzes eingegangen wurden.

4 IV. Gesellschafterversammlung

Art. 12. Befugnisse und Stimmrechte.

12.1 Der Einzelgesellschafter übt sämtliche der Gesellschafterversammlung vom Gesetz verliehenen Befugnisse aus.

12.2 Jeder Gesellschafter verfügt über Stimmrechte im Verhältnis zu der Zahl der von ihm gehaltenen Gesellschaftsanteile.

12.3 Jeder Gesellschafter kann sich bei den Gesellschafterversammlungen der Gesellschaft vertreten lassen, indem er eine andere Person schriftlich entweder per Brief, Telegramm, Telex, Telefax oder E-Mail zum Vertreter ernennt.

Art. 13. Form - Beschlussfähigkeit - Mehrheit.

13.1 Falls die Zahl der Gesellschafter nicht über fünfundzwanzig liegt, können die Beschlüsse der Gesellschafter per Umlaufbeschluss gefasst werden, dessen Wortlaut jedem Gesellschafter schriftlich entweder in Urschrift oder als Telegramm, Telex, Fax oder E-Mail gesandt wird. Die Gesellschafter üben ihr Stimmrecht durch Unterzeichnung des Umlaufbeschlusses aus. Die Unterschriften der Gesellschafter können auf einem einzigen Dokument oder auf mehreren, per Brief oder Telefax verschickten Kopien eines identischen Beschlusses angebracht werden.

13.2 Gemeinschaftliche Beschlüsse werden nur dann rechtsgültig gefasst, wenn sie von einer Anzahl von Gesellschaftern angenommen werden, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten.

13.3 Beschlüsse über die Änderung der Satzung oder die Auflösung und Liquidation der Gesellschaft bedürfen allerdings der mehrheitlichen Zustimmung der Gesellschafter, die mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft vertreten.

5 V. Jahresabschluss - Verwendung der Gewinne

Art. 14. Geschäftsjahr.

14.1 Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

14.2 Der Abschluss der Gesellschaft ist in jedem Jahr zum Ende des Geschäftsjahres zu erstellen, und der Geschäftsführer bzw. bei mehreren Geschäftsführern die Geschäftsführung stellt eine Bestandsliste mit Angabe des Wertes der Aktiva und Passiva der Gesellschaft auf.

14.3 Jeder Gesellschafter kann die Bestandsliste und die Bilanz am Sitz der Gesellschaft einsehen.

Art. 15. Verwendung der Gewinne. Von dem im Jahresabschluss ausgewiesenen Bruttogewinn der Gesellschaft wird der Nettogewinn durch Abzug der Gemeinkosten, Amortisierungen und Ausgaben ermittelt. Ein Betrag in Höhe von fünf Prozent (5%) des Jahresnettogewinns der Gesellschaft wird der gesetzlichen Rücklage zugewiesen, bis diese Rücklage zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft beträgt.

6 VI. Auflösung - Liquidation

Art. 16. Auflösung - Liquidation.

16.1 Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren Liquidatoren durchgeführt, der/die nicht Gesellschafter zu sein braucht/brauchen und durch Beschluss des Einzelgesellschafters oder der Gesellschafterversammlung ernannt wird/werden, in welchem auch die Befugnisse und die Vergütung festgelegt werden. Soweit in dem Beschluss des/der Geschäftsführer(s) oder kraft des Gesetzes nichts Gegenteiliges vorgesehen ist, sind die Liquidatoren mit den weitestgehenden Befugnissen für die Flüssigmachung der Vermögenswerte und die Zahlung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ausgestattet.

16.2 Der nach der Flüssigmachung der Vermögenswerte und Zahlung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft verbleibende Überschuss wird an den Einzelgesellschafter bzw. bei mehreren Gesellschaftern an die Gesellschafter im Verhältnis zu den von jedem Gesellschafter an der Gesellschaft gehaltenen Anteile ausgezahlt.

7 VII. Allgemeine Bestimmung

Art. 17. Anwendbares Recht. Hinsichtlich sämtlicher Angelegenheiten, für die in der vorliegenden Satzung keine besondere Regelung enthalten ist, wird auf das Gesetz verwiesen.

8 Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Datum dieser Urkunde und endet am 31. Dezember 2014.

9 Zeichnung - Einzahlung

D.Law S.à r.l., vertreten wie vorerwähnt, erklärt hiermit, die Gesamtheit des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft, gezeichnet zu haben, und die zwölf tausend fünf hundert (12.500) Gesellschaftsanteile per Barzahlung vollständig eingezahlt

zu haben, so dass der Betrag von zwölf tausend fünf hundert Euro (EUR 12.000) der Gesellschaft zur Verfügung steht, was dem beurkundenden Notar nachgewiesen wurde und was dieser hiermit ausdrücklich anerkennt.

10 Kosten

Die erschienene Person hat den Betrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Gebühren jeglicher Art, die der Gesellschaft obliegen oder die sie infolge ihrer Gründung zu tragen hat, auf ungefähr ein tausend Euro (EUR 1.000.-) geschätzt.

11 Beschluss des Einzelgesellschafters

Der Einzelgesellschafter, der das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, hat sogleich die folgenden Beschlüsse gefasst:

1. Die folgende Person werde für einen unbefristeten Zeitraum zum Geschäftsführer der Gesellschaft ernannt:
- Herr Marcel Stephany, geboren am 4. September 1951 in Luxemburg, wohnhaft in 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange,
2. Der Sitz der Gesellschaft wird in 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxemburg festgesetzt.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Bevollmächtigte der Komparentin, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 24 décembre 2014. Relation: ECH/2014/2679. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 24 Dezember 2014.

Référence de publication: 2014209454/223.

(140234412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

LSREF3 RE Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 942.500,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 188.681.

In the year two thousand and fourteen, on the seventeenth day of December,

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 40,663,250.- (forty million six hundred sixty-three thousand two hundred fifty euro) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) (the RCS) under number B 91796 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Valérie Fagnant, employee, with professional address in Bertrange, by virtue of a power of attorney, given in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg on 16 December 2014,

which proxy, after having been signed in writing by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of LSREF3 RE Investments S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro), registered with the RCS under number B 188681 and incorporated under its initial name LSREF3 Lux Investments IX S.à r.l. pursuant to a deed of the undersigned notary dated 11 July 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C) dated 24 July 2014 number 1929 and amended for the last time by a deed of the undersigned notary dated 28 August 2014, published in the Mémorial C dated 8 September 2014 number 2404 (the Company).

The appearing party, through its proxyholder, declared and requested the undersigned notary to state that:

- A. The entire issued share capital represented by 100 (one hundred) shares is held by the Sole Shareholder.

B. The Sole Shareholder is represented by proxy so that all shares in issue in the Company are represented at this extraordinary decision of the Sole Shareholder so that the decisions can be validly taken on all the items of the below agenda.

C. The agenda of the meeting is as follows:

(1) Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 930,000.- (nine hundred thirty thousand euro) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) to an amount of EUR 942,500.- (nine hundred forty-two thousand five hundred euro) by way of the issuance of 7,440 (seven thousand four hundred forty) new ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each (collectively, the New Shares);

(2) Subscription to and payment in cash of the New Shares by the Sole Shareholder by way of an aggregate contribution in cash of EUR 930,000.- (nine hundred thirty thousand euro);

(3) Subsequent amendment of article 6.1 of the Articles in order to reflect the changes proposed above; and

(4) Amendment of the share register of the Company in order to reflect the changes proposed above with power and authority to any manager of the Company and/or any employee of Lone Star Capital Investments S.à r.l. (LSCI), to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the name change of the Company, (ii) to the registration of the New Shares issued by the Company and subscribed by the Sole Shareholder and (iii) to the performance of any formalities in connection therewith.

The Sole Shareholder, represented as stated above, then, asked the undersigned notary to record its resolutions as follows

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 930,000.- (nine hundred thirty thousand euro) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) to an amount of EUR 942,500.- (nine hundred forty-two thousand five hundred euro) by way of the issuance of 7,440 (seven thousand four hundred forty) New Shares.

Second resolution

The Sole Shareholder, duly represented as stated above, hereby accepts the subscription of the New Shares and their full payment as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, hereby declares to (i) subscribe to 7,440 (seven thousand four hundred forty) New Shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) and (ii) fully pay up such New Shares by way of a contribution in cash of EUR 930,000.- (nine hundred thirty thousand euro), which is entirely allocated to the share capital of the Company.

All the New Shares issued are therefore fully subscribed and paid up in cash by the Sole Shareholder so that the aggregate subscription amount of EUR 930,000.- (nine hundred thirty thousand euro) is at the free disposal of the Company as it has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to subsequently amend the first paragraph of article 6 of the Articles in order to reflect the above resolutions, so that it reads henceforth as follows in its English version:

" **Art. 6. Subscribed capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 942,500.- (nine hundred forty-two thousand five hundred euro) represented by 7,540 (seven thousand five hundred forty) ordinary shares having a nominal value of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) each."

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company and/or any employee of LSCI, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the name change of the Company, (ii) to the registration of the New Shares issued by the Company and subscribed by the Sole Shareholder and (iii) to the performance of any formalities in connection therewith.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately EUR 2.500.- (two thousand five hundred euro).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the proxyholder of the appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties which is known by the undersigned notary by his surname, name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-sept décembre,

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 40,663,250,- (quarante millions six cent soixante-trois mille deux cent cinquante euros) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (le RCS) sous le numéro B 91796 (l'Associé Unique),

ici représentée par Valérie Fagnant, employé(e), ayant son adresse professionnelle à Bertrange, en vertu d'une procuration donnée à Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel qu'indiqué ci-avant, a déclaré être l'Associé Unique de LSREF3 RE Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) et immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 188681 et constituée sous son nom initial LSREF3 Lux Investments IX S.à r.l. suivant un acte du notaire instrumentaire en date du 11 juillet 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C) du 24 juillet 2014, numéro 1929 et modifié pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentaire en date du 28 août 2014, publié au Mémorial C du 8 septembre 2014, numéro 2404 (la Société).

La partie comparante, par son mandataire, a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

A. La totalité du capital social, représentée par 100 (cent) parts sociales, est détenu par l'Associé Unique.

B. L'Associé Unique est représenté en vertu d'une procuration de sorte que toutes les parts sociales émises par la Société sont représentées à cette décision extraordinaire de l'Associé Unique et toutes les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points de l'ordre du jour ci-après.

C. L'ordre du jour est le suivant:

(1) Augmentation du capital social de la Société par un montant de EUR 930.000,- (neuf cent trente mille euros) afin d'augmenter le capital social de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à un montant de EUR 942.500,- (neuf cent quarante-deux mille cinq cents euros) par voie de création et d'émission de 7,440 (sept mille quatre cent quarante) nouvelles parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune (collectivement, les Nouvelles Parts Sociales);

(2) Souscription et paiement des Nouvelles Parts Sociales par l'Associé Unique par un apport en numéraire pour un montant total de souscription de EUR 930.000,- (neuf cent trente mille euros);

(3) Par conséquent, modification du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société comme suit afin de refléter l'augmentation de capital proposée ci-dessus; et

(4) Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements proposés ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou à tout employé de Lone Star Capital Investments S.à r.l. (LSCI), afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription du changement de dénomination de la Société, (ii) l'inscription des Nouvelles Parts Sociales et (iii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci avant, a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 930.000,- (neuf cent trente mille euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à un montant total de EUR 942.500,- (neuf cent quarante-deux mille cinq cents euros), par voie d'émission de 7,440 (sept mille quatre cent quarante) Nouvelles Parts Sociales.

Quatrième résolution

L'Associé Unique, dument représenté comme indiqué ci-avant, approuve la souscription des Nouvelles Parts Sociales et leur libération intégrale de la manière suivante:

Souscription - Libération

L'Associé Unique, susmentionné, représenté telle que décrit ci-dessus, déclare (i) souscrire 7,440 (sept mille quatre cent quarante) Nouvelles Parts Sociales, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) et (ii) libérer entièrement ces Nouvelles Parts Sociales au moyen d'un apport en numéraire total de EUR 930.000,- (neuf cent trente mille euros), qui est intégralement alloué au capital social de la Société.

L'ensemble des Nouvelles Parts Sociales émises sont donc intégralement souscrites et libérées en numéraire par l'Associé Unique, de sorte que la somme de EUR 930.000,- (neuf cent trente mille euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des Statuts de façon à y refléter les résolutions prises ci-dessus, de façon à lui donner la teneur suivante dans la version française des statuts:

« **Art. 6. Capital Social Souscrit.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 942.500,- (neuf cent quarante-deux mille cinq cents euros), représenté par 7,540 (sept mille cinq cent quarante) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.»

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les changements repris ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou à tout employé de LSCL, afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription du changement de dénomination de la Société, (ii) l'inscription des Nouvelles Parts Sociales et (iii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Estimation des coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou pour lesquels elle est responsable, en conséquence du présent acte, sont estimés approximativement à EUR 2.500,- (deux mille cinq cents euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête du mandataire des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ce même mandataire des parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé en date des présentes, au Grand-Duché de Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: V. Fagnant et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 décembre 2014. LAC/2014/61226. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Référence de publication: 2014209385/176.

(140233391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Brent Infrastructure I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: NOK 1.037.500,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 172.827.

Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 05 décembre 2014

L'Associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Stefan Holmer de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 1^{er} décembre 2014.
- de nommer Michael Anatolitis, né le 13 octobre 1980 à Lefkosia, Chypre et résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, aux fonctions de gérant de la Société avec effet au 1^{er} décembre 2014 et ce pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Référence de publication: 2014205273/15.

(140230002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Black Ocean S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 156.920.

Suite à la résiliation du contrat de domiciliation en date du 22/12/2014, la Fiduciaire Jean-Marc FABER S.à.r.l., agissant en sa qualité d'agent domiciliataire, déclare que le siège social de la société BLACK OCEAN S.A., immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 156920, n'est plus situé au 63-65 rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2014205298/14.

(140230491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

UKRAÏNKA, Union des Femmes Ukrainiennes au Luxembourg, Association sans but lucratif.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 5, rue Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg F 10.216.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le 29 décembre.

Entre les soussignés, agissant comme membres fondateurs:

(1) Madame Tetyana Klimova,

demeurant à L-4156 Esch-sur-Alzette, 8, rue St.Joseph,

de nationalité ukrainienne,

née le 12.05.1984 à Kirovsk (Ukraine),

courriel: tanklimova@hotmail.com, tel. 621466426.

(2) Madame Natalia Pavlyk,

demeurant à L-4487 Belvaux, 31, rue de Soleuvre,

de nationalité luxembourgeoise,

née le 06.05.1960 à Drohobytch (Ukraine),

courriel: natalia1@pt.lu, tel. 621153944

(3) Madame Halyna Zhuk-Prokopchuk,

demeurant à L-4177 Esch-sur-Alzette, 1, Place Pierre Krier,

de nationalité ukrainienne, née le 09.01.1966 à Harkiv (Ukraine),

courriel: alina090166@mail.ru, tel. 691800128

et tous ceux qui deviendront membre par la suite, il a été formé une association sans but lucratif, conformément à la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée et dont ils ont arrêté le statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. L'association sans but lucratif prend la dénomination Union des Femmes Ukrainienne au Luxembourg "UKRAÏNKA" A.s.b.l., association sans but lucratif.

Art. 2. Le siège de l'association est établi à L-2714 Luxembourg, 5 rue Fort Wallis. L'adresse fixée par décision du conseil d'administration et transférable par simple décision du conseil d'administration.

Art. 3. L'association est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. L'association a pour objet les objectifs suivants:

1. Intégration des Ukrainiens au Luxembourg:

- aide à la recherche d'emploi: rédaction d'un CV ou d'une lettre
- recommandation, etc.
- aide à la recherche d'un logement
- enregistrement à la commune, OLAI, ADEM, etc.
- enregistrement à l'Ambassade Ukrainienne
- déclaration de revenus
- intégration dans des clubs (sports, etc.)

Assistance linguistique:

- aide à l'orientation vers des instituts linguistiques de luxembourgeois,
- français ou allemand
- cours d'ukrainien (langue, culture, histoire, etc)
- aide à la traduction des documents officiels.

2. Préservation des traditions culturelles ukrainiennes en matière d'immigration; expansion des échanges culturels internationaux; transmission des valeurs culturelles aux générations futures du peuple ukrainien.

3. Aide et soutien aux personnes nécessiteuses et défavorisées en Ukraine, aide et soutien aux associations/institutions caritatives en Ukraine.

Elle poursuit un objet social en dehors de toute considération d'ordre politique ou idéologique.

II. Exercice social

Art. 5. L'exercice social commence le 15 mars 2015 et prend fin le 15 mars de l'année suivante.

III. Membres

L'association comprend des membres effectifs et des membres d'honneur.

Sont membres effectifs de l'association, toutes personnes ayant atteint l'âge de 18 ans et possédant la capacité civile, sur leur demande orale ou écrite.

Peuvent être membres d'honneur, les personnalités de haute qualité morale, qui ont contribué d'une manière éminente à la réalisation des objectifs de l'association. Leur désignation s'effectue par l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale fixe la cotisation annuelle de ses membres effectifs.

Celle-ci s'élève à 15 (quinze) euros. Les membres effectifs ont le droit d'assister aux réunions locales, aux conférences et aux assemblées générales avec voix délibérative. Les membres d'honneur ne paient pas de cotisation. Les voix de ces derniers sont uniquement consultatives lors des réunions mentionnées.

L'exclusion d'un membre est de la compétence du Conseil d'Administration.

Elle s'effectue: a) sur demande du membre; b) en cas de refus de payer sa cotisation; c) si sa conduite est contraire aux principes et aux buts de l'association. Le membre exclu peut faire appel à l'Assemblée Générale.

IV. Assemblée Générale

L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du président du conseil d'administration, adressée deux semaines à l'avance par lettre circulaire à tous les membres de l'association, ensemble avec l'ordre du jour.

L'assemblée générale se réunit pareillement sur demande d'un cinquième des membres de l'association. Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite. Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié.

Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

Art. 6. Il est tenu au moins une assemblée générale ordinaire chaque année, laquelle aura lieu au plus tard le 15 septembre.

Les membres effectifs sont convoqués aux assemblées générales par le président du conseil d'administration.

L'assemblée générale se tiendra au jour, heure et lieu mentionnée dans la convocation.

Art. 7. Tous les membres peuvent prendre part à l'assemblée générale. Il leur est loisible de s'y faire représenter.

La procuration doit être écrite. Pourront assister à l'assemblée, toutes les personnes qui y auront été invitées par le conseil d'administration.

S'il n'en est point décidé autrement par la loi ou par les présents statuts, l'assemblée peut valablement délibérer quel que soit le nombre des membres présents ou représentés et les décisions sont prises à la majorité simple de voix présentes ou représentées. En cas de parité, la proposition est considérée comme rejetée.

Art. 8. Une délibération de l'assemblée générale est indispensable pour:

- toute modification des statuts;
- la nomination et la révocation des administrateurs;
- une délibération de l'assemblée générale est indispensable pour:
- l'approbation des budgets et comptes; l'exclusion de membres;
- la dissolution de l'association.

Art. 9. L'assemblée générale peut modifier les statuts conformément aux dispositions de la loi en ce qui concerne le quorum et les conditions de majorité.

Art. 10. Toute modification des statuts doit être publiée dans le mois de sa date au Mémorial.

Toute nomination, démission ou révocation d'un membre du conseil d'administration doit être déposée au registre de commerce et des sociétés dans le mois de sa survenance.

Toutes les résolutions des assemblées générales sont consignées dans un procès-verbal signé par le président (ou en son absence par son remplaçant) et un autre administrateur.

Les résolutions de l'assemblée générale seront conservées dans un registre spécial tenu au siège de l'association. Les membres ainsi que les tiers pourront y prendre connaissance des résolutions sur demande écrite adressée au conseil d'administration. Ce dernier fixera jour et heure de la consultation.

V. Conseil d'Administration

Art. 11. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de 3 membres au moins, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis.

La durée de leur mandat est de deux ans. Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, secrétaire et trésorier.

Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

Art. 12. Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président.

Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié.

Art. 13. La signature conjointe de deux membres du conseil d'administration engage l'association.

Art. 14. Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

Art. 15. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour pouvoir réaliser l'objet de l'association. Il est notamment chargé de l'organisation de l'activité et de la gestion administrative et financière de l'association.

Le conseil d'administration délègue au président ou, en son absence, au secrétaire ou au trésorier, son pouvoir de représenter l'association à toutes fins de droit.

La signature du président ou du secrétaire ou du trésorier engage l'association à l'égard de tiers.

Art. 16. Le conseil d'administration présente à l'assemblée générale ordinaire annuelle les comptes de l'exercice écoulé, un rapport sur l'activité pendant cet exercice, ainsi qu'un budget pour le prochain exercice.

VI. Contribution et Cotisation

Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'Association, seront tenus de payer une contribution dont le montant est fixé par l'assemblée générale.

Cette contribution ne sera pas restituée en cas de désistement d'un membre.

Art. 17. La cotisation annuelle maxima pouvant être exigée des membres est fixée périodiquement par l'assemblée générale.

Art. 18. Les frais généraux relatifs au fonctionnement de l'association seront couverts par:

- les cotisations d'un montant maximum de 15€,
- les recettes d'exploitation/les revenus nets des manifestations organisées par l'association,
- contributions, subsides et dons accordés à l'association.

VII. Mode d'établissement des comptes.

Art. 19. Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

Art. 20. L'exercice social commence le 01.03.15 et prend fin le 01.03 de l'année suivante.

VII. Modification des statuts

Art. 21. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.

Art. 22. Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

VIII. Dissolution et liquidation

Art. 23. La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Art. 24. En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une association à désigner par l'assemblée générale.

IX. Disposition Finales

Art. 25. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Art. 26. En cas de dissolution de l'association, l'assemblée générale décidera de la destination des biens et des modalités de la liquidation.

Art. 27. Tout ce qui n'est pas prévu explicitement aux présents statuts est réglé par la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle que modifiée.

X. Réunion du Conseil d'administration

Ensuite, le Conseil d'administration s'est réuni et à désigné à l'unanimité:

Tetyana Klimova / Halyna Zhuk-Prokopchuk / Natalia Pavlyk
Secrétaire / Trésorière / Président

Référence de publication: 2014208666/160.

(140233257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

AI Global Investments & CY S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 140.619.

In the year two thousand and fourteen, on the fifteenth of December.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

is held

an extraordinary general meeting of shareholders of "AI Global Investments & CY S.C.A.", (hereinafter the "Company") a société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 140.619, incorporated pursuant to a notarial deed dated 23 July 2008, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated 25 August 2008 (number 2055, page 98594). The articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 3 December 2014, not yet published in the Mémorial C.

The meeting is presided by Mrs. Linda HARROCH, lawyer, residing in Howald, Luxembourg, in the chair,

who appoints as secretary by Mrs. Caroline SCULTEUR, maître en droit, residing in Howald, Luxembourg, who is also elected as scrutineer by the general meeting.

I. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. To increase the Company's share capital by an amount of three hundred thousand Euro (EUR 300,000.00), so as to raise it from its present amount of forty-three million five hundred fifteen thousand Euro and thirty-seven cents (EUR 43,515,000.37) up to forty-three million eight hundred fifteen thousand Euro and thirty-seven cents (EUR 43,815,000.37) by the issue of thirty million (30,000,000) LP Tracking Shares D, having a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each (referred as the "New LP Tracking Shares D"), to be paid up by a contribution in cash amounting to three hundred thousand Euro (EUR 300,000.00) and having the same rights and obligations as set out in the articles of incorporation. The total Contribution for the New LP Tracking Shares D will be entirely allocated to the share capital of the Company.

2. To acknowledge and approve the repurchase by the Company of five million (5,000,000) LP Tracking Shares D (the "Repurchased Shares"), each such shares having a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01), held by "Advent Clinic (Luxembourg) Holding S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 76, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 146.827, for an aggregate redemption price of fifty thousand Euro (EUR 50,000.00) (the "Redemption Price").

3. To subsequently reduce the share capital of the Company by an amount of fifty-thousand Euro (EUR 50,000.00) so as to bring it from its present amount of forty-three million eight hundred fifteen thousand Euro and thirty-seven cents

(EUR 43,815,000.37) down to forty-three million seven hundred sixty-five thousand Euro and thirty seven cents (EUR 43,765,000.37) by cancellation of the Repurchased Shares.

4. To amend article 5.1 of the Company's articles of incorporation, as a result of the above capital decrease.

5. Miscellaneous.

II.- That the shareholders represented, the proxyholder of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholder of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III.- That the entire share capital being represented at the present meeting and all the shareholders represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The shareholders' meeting decides to increase the Company's share capital by an amount of three hundred thousand Euro (EUR 300,000.00), so as to raise it from its present amount of forty-three million five hundred fifteen thousand Euro and thirty-seven cents (EUR 43,515,000.37) up to forty-three million eight hundred fifteen thousand Euro and thirty-seven cents (EUR 43,815,000.37) by the issue of thirty million (30,000,000) LP Tracking Shares D, having a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each (referred as the "New LP Tracking Shares D"), to be paid up by a contribution in cash amounting to three hundred thousand Euro (EUR 300,000.00) and having the same rights and obligations as set out in the articles of incorporation.

The New LP Tracking Shares D are subscribed by "ADVENT CLINIC (LUXEMBOURG) HOLDING S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 76, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 146.827, here represented by Mrs. Caroline SCULTEUR, previously named, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on the 15th of December 2014, hereto annexed.

The total contribution for New LP Tracking Shares D of three hundred thousand Euro (EUR 300,000.00) is entirely allocated to the Company's share capital.

The other shareholders waive their preferential subscription rights.

The proof of the existence of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

The shareholders' meeting decides to acknowledge and approve the repurchase by the Company of five million (5,000,000) LP Tracking Shares D (the "Repurchased Shares"), each such shares having a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01), held by "Advent Clinic (Luxembourg) Holding S.à r.l.", prenamed, for an aggregate redemption price of fifty thousand Euro (EUR 50,000.00) (the "Redemption Price").

Third resolution

The shareholders' meeting decides to subsequently reduce the share capital of the Company by an amount of fifty-thousand Euro (EUR 50,000.00) so as to bring it from its present amount of forty-three million eight hundred fifteen thousand Euro and thirty-seven cents (EUR 43,815,000.37) down to forty-three million seven hundred sixty-five thousand Euro and thirty seven cents (EUR 43,765,000.37) by cancellation of the Repurchased Shares.

Fourth resolution

The shareholders' meeting decides to amend article 5.1 of the Company's articles of incorporation, as a result of the above capital decrease, which shall now be read as follows:

5.1. The Company' share capital is set at forty-three million seven hundred sixty-five thousand Euro and thirty seven cents (EUR 43,765,000.37) divided into:

A. Four billion three hundred seventy-six million five hundred thousand and thirty-seven (4,376,500,037) ordinary shares (actions de commanditaires) having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each (the "LP Tracking Shares"), subdivided into:

1. one hundred and twenty-five million (125,000,000) LP tracking shares A (the "LP Tracking Shares A"),
2. one hundred and twenty-five million (125,000,000) LP tracking shares B (the "LP Tracking Shares B"),
3. one hundred and twenty-five million (125,000,000) LP tracking shares C (the "LP Tracking Shares C"),
4. one hundred and forty-five million (145,000,000) LP tracking shares D (the "LP Tracking Shares D"),

5. one hundred and twenty million (120,000,000) LP tracking shares E (the " LP Tracking Shares E"),
 6. one hundred and twenty million (120,000,000) LP tracking shares F (the " LP Tracking Shares F"),
 7. one hundred and twenty-five million (125,000,000) LP tracking shares G (the " LP Tracking Shares G"),
 8. one hundred and twenty million (120,000,000) LP tracking shares H (the "LP Tracking Shares H"),
 9. one million five hundred thousand (1,500,000) LP tracking shares I (the "LP Tracking Shares I"),
 10. one hundred and twenty million (120,000,000) LP tracking shares J (the "LP Tracking Shares J"),
 11. one hundred and twenty million (120,000,000) LP tracking shares K (the "LP Tracking Shares K"),
 12. one hundred and twenty million (120,000,000) LP tracking shares L (the "LP Tracking Shares L"),
 13. one hundred and twenty million (120,000,000) LP tracking shares M (the "LP Tracking Shares M"),
 14. one hundred and twenty million (120,000,000) LP tracking shares N (the "LP Tracking Shares N"),
 15. one hundred and twenty million (120,000,000) LP tracking shares P (the "LP Tracking Shares P"),
 16. one hundred and twenty million (120,000,000) LP tracking shares Q (the "LP Tracking Shares Q"),
 17. one hundred and twenty million (120,000,000) LP tracking shares R (the "LP Tracking Shares R"),
 18. one hundred and twenty million (120,000,000) LP tracking shares S (the "LP Tracking Shares S"),
 19. one hundred and twenty million (120,000,000) LP tracking shares T (the "LP Tracking Shares T"),
 20. one hundred and twenty million (120,000,000) LP tracking shares U (the "LP Tracking Shares U"),
 21. one hundred and twenty million (120,000,000) LP tracking shares V (the "LP Tracking Shares V"),
 22. one hundred and twenty million (120,000,000) LP tracking shares W (the "LP Tracking Shares W"),
 23. one hundred and twenty million (120,000,000) LP tracking shares X (the "LP Tracking Shares X"),
 24. one hundred and twenty million (120,000,000) LP tracking shares Y (the "LP Tracking Shares Y"),
 25. one hundred and twenty million (120,000,000) LP tracking shares 1 (the "LP Tracking Shares 1"),
 26. one hundred and twenty million (120,000,000) LP tracking shares 2 (the "LP Tracking Shares 2"),
 27. one hundred and twenty million (120,000,000) LP tracking shares 3 (the "LP Tracking Shares 3"),
 28. two hundred and forty million (240,000,000) LP tracking shares 4 shares subdivided into (i) one hundred and twenty million (120,000,000) LP tracking shares 4A and (ii) one hundred and twenty million (120,000,000) LP tracking shares 4B (together the "LP Tracking Shares 4"),
 29. one hundred and twenty million (120,000,000) LP tracking shares 5 (the "LP Tracking Shares 5"),
 30. two hundred and forty million (240,000,000) LP tracking shares 6 shares subdivided into (i) one hundred and twenty million (120,000,000) LP tracking shares 6A and (ii) one hundred and twenty million (120,000,000) LP tracking shares 6B (together the "LP Tracking Shares 4"),
 31. one hundred and twenty million (120,000,000) LP tracking shares 7 (the "LP Tracking Shares 7"),
 32. one hundred and twenty million (120,000,000) LP tracking shares 8 (the "LP Tracking Shares 8"),
 33. one hundred and twenty million (120,000,000) LP tracking shares 9 (the "LP Tracking Shares 9"),
 34. one hundred and twenty million (120,000,000) LP tracking shares 10 (the "LP Tracking Shares 10"),
 35. one hundred and thirty million (130,000,000) LP tracking shares 11 (the "LP Tracking Shares 11");and
- B. thirty-seven (37) management shares (actions de commandités) having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each (the "GP Management Shares"), subdivided into:
1. one (1) GP management share A (the "GP Management Share A"),
 2. one (1) GP management share B (the "GP Management Share B"),
 3. one (1) GP management share C (the "GP Management Share C"),
 4. one (1) GP management share D (the " GP Management Share D"),
 5. one (1) GP management share E (the " GP Management Share E"),
 6. one (1) GP management share F (the " GP Management Share F"),
 7. one (1) GP management share G (the " GP Management Share G"),
 8. one (1) GP management share H (the "GP Management Share H"),
 9. one (1) GP management share I (the "GP Management Share I"),
 10. one (1) GP management share J (the "GP Management Share J"),
 11. one (1) GP management share K (the "GP Management Share K"),
 12. one (1) GP management share L (the "GP Management Share L"),
 13. one (1) GP management share M (the "GP Management Share M"),
 14. one (1) GP management share N (the "GP Management Share N"),
 15. one (1) GP management share P (the "GP Management Share P"),
 16. one (1) GP management share Q (the "GP Management Share Q"),
 17. one (1) GP management share R (the "GP Management Share R"),

18. one (1) GP management share S (the “GP Management Share S”),
19. one (1) GP management share T (the “GP Management Share T”),
20. one (1) GP management share U (the “GP Management Share U”),
21. one (1) GP management share V (the “GP Management Share V”),
22. one (1) GP management share W (the “GP Management Share W”),
23. one (1) GP management share X (the “GP Management Share X”),
24. one (1) GP management share Y (the “GP Management Share Y”),
25. one (1) GP management share 1 (the “GP Management Share 1”),
26. one (1) GP management share 2 (the “GP Management Share 2”),
27. one (1) GP management share 3 (the “GP Management Share 3”),
28. two (2) GP management shares 4 subdivided into (i) one (1) GP management share 4A and (ii) one (1) GP management share 4B (together the “GP Management Shares 4”),
29. one (1) GP management share 5 (the “GP Management Share 5”),
30. two (2) GP management shares 6 subdivided into (i) one (1) GP management share 6A and (ii) one (1) GP management share 6B (together the “GP Management Share 6”),
31. one (1) GP management share 7 (the “GP Management Share 7”),
32. one (1) GP management share 8 (the “GP Management Share 8”),
33. one (1) GP management share 9 (the “GP Management Share 9”),
34. one (1) GP management share 10 (the “GP Management Share 10”),
35. one (1) GP management share 11 (the “GP Management Share 11”).

Costs and Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the presently deed are estimated at approximately two thousand euro.

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing known to the notary by their surnames, first names, civil status and residences, these persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L’an deux mille quatorze, le quinze décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

s’est réunie

l’assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «AI Global Investments & CY S.C.A.» (ci-après la «Société»), une société en commandite par actions constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.619, constituée suivant acte notarié en date du 23 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») du 25 août 2008, numéro 2055, page 98594. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 3 décembre 2014, non encore publié au Mémorial C.

L’assemblée est sous la présidence de Madame Linda HARROCH, avocat, demeurant à Howald, Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Caroline SCULTEUR, maître en droit, demeurant à Howald, Luxembourg, qui est aussi choisie comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d’acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Augmenter le capital social de la Société à concurrence de trois cents mille euros (EUR 300.000,00), afin de le porter de son montant actuel de quarante-trois millions cinq cent quinze mille euros et trente-sept centimes (EUR 43.515.000,37) jusqu’à quarante-trois millions huit cent quinze mille euros et trente-sept centimes (EUR 43.815.000,37) par l’émission de trente millions (30.000.000) de nouvelles LP Tracking Actions D, ayant une valeur nominale d’un centime d’euro (EUR 0,01) chacune (désignées comme les «Nouvelles LP Tracking Actions D»), devant être payées par un apport en numéraire

d'un montant de trois cents mille euros (EUR 300.000,00) et ayant les droits et obligations tels qu'indiqués par les statuts de la Société. L'apport total sera intégralement alloué au capital social de la Société.

2. Prendre connaissance et approuver le rachat par la Société de cinq millions (5.000.000) d'LP Tracking Actions D (les «Actions Rachetées»), ayant chacune une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), détenues par «Advent Clinic (Luxembourg) Holding S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146.827, pour un prix de rachat total égal à cinquante mille euros (EUR 50.000,00) (le «Prix de Rachat»).

3. De réduire le capital social de la Société par un montant de cinquante mille euros (EUR 50.000,00), de façon à le réduire de son montant actuel de quarante-trois millions huit cent quinze mille euros et trente-sept centimes (EUR 43.815.000,37) à quarante-trois millions sept cent soixante-cinq mille euros et trente-sept centimes (EUR 43.765.000,37) par l'annulation des Actions Rachetées.

4. Modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, suite à la réduction de capital décidée ci-dessus.

5. Divers.

II. - Que les actionnaires représentés, la mandataire des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par la mandataire des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant représenté à la présente assemblée et tous les actionnaires représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, aucune notice de convocation n'a été nécessaire.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les actionnaires décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trois cent mille euros (EUR 300.000,00), afin de le porter de son montant actuel de quarante-trois millions cinq cent quinze mille euros et trente-sept centimes (EUR 43.515.000,37) jusqu'à quarante-trois millions huit cent quinze mille euros et trente-sept centimes (EUR 43.815.000,37) par l'émission de trente millions (30.000.000) de nouvelles LP Tracking Actions D, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (désignées comme les «Nouvelles LP Tracking Actions D»), devant être payées par un apport en numéraire d'un montant de trois cents mille euros (EUR 300.000,00) et ayant les droits et obligations tels qu'indiqués par les statuts de la Société.

Les Nouvelles LP Actions D sont souscrites par «ADVENT CLINIC (LUXEMBOURG) HOLDING S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146.827, représentée par Madame Caroline SCULTEUR, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 15 décembre 2014, ci-annexée.

L'apport total des Nouvelles LP Tracking Actions D d'un montant de trois cent mille euros (EUR 300.000,00) est entièrement alloué au capital social de la Société.

Les autres actionnaires renoncent à leur droit de souscription préférentiel.

Les documents justificatifs de la souscription ont été présentés au notaire soussigné.

Seconde résolution

Les actionnaires décident de prendre connaissance et d'approuver le rachat par la Société de cinq millions (5.000.000) d'LP Tracking Actions D (les «Actions Rachetées»), chacune ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), détenues par «Advent Clinic (Luxembourg) Holding S.à r.l.», précitée, pour un prix total de rachat égal à cinquante mille euros (EUR 50.000,00) (le «Prix de Rachat»).

Troisième résolution

Les actionnaires décident par conséquent de réduire le capital social de la Société par un montant de cinquante mille euros (EUR 50.000,00), de façon à le réduire de son montant actuel de quarante-trois millions huit cent quinze mille euros et trente-sept centimes (EUR 43.815.000,37) à quarante-trois millions sept cent soixante-cinq mille euros et trente-sept centimes (EUR 43.765.000,37), par l'annulation des Actions Rachetées.

Quatrième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société suite à la réduction de capital ci-dessus et qui sera désormais rédigé comme suit:

5.1. Le capital social de la Société est de quarante-trois millions sept cent soixante-cinq mille euros et trente-sept centimes (EUR 43.765.000,37), divisé en:

A. Quatre milliards trois cent soixante-seize millions cinq cents mille trente-sept (4.376.500.037) actions de commanditaires, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «LP Tracking Actions»), subdivisées en:

1. Cent-vingt-cinq millions (125.000.000) LP tracking actions A (les «LP Tracking Actions A»),
2. Cent-vingt-cinq millions (125.000.000) LP tracking actions B (les «LP Tracking Actions B»),
3. Cent-vingt-cinq millions (125.000.000) LP tracking actions C (les «LP Tracking Actions C»),
4. Cent-quarante-cinq (145.000.000) LP tracking actions D (les «LP Tracking Actions D»),
5. Cent-vingt millions (120.000.000) LP tracking actions E (les «LP Tracking Actions E»),
6. Cent-vingt millions (120.000.000) LP tracking actions F (les «LP Tracking Actions F»),
7. Cent-vingt-cinq millions (125.000.000) LP tracking actions G (les «LP Tracking Actions G»),
8. Cent-vingt millions (120.000.000) LP tracking actions H (les «LP Tracking Actions H»),
9. Un million cinq-cent mille (1.500.000) LP tracking actions I (les «LP Tracking Actions I»),
10. Cent-vingt millions (120.000.000) LP tracking actions J (les «LP Tracking Actions J»),
11. Cent-vingt millions (120.000.000) LP tracking actions K (les «LP Tracking Actions K»),
12. Cent-vingt millions (120.000.000) LP tracking actions L (les «LP Tracking Actions L»),
13. Cent-vingt millions (120.000.000) LP tracking actions M (les «LP Tracking Actions M»),
14. Cent-vingt millions (120.000.000) LP tracking actions N (les «LP Tracking Actions N»),
15. Cent-vingt millions (120.000.000) LP tracking actions P (les «LP Tracking Actions P»),
16. Cent-vingt millions (120.000.000) LP tracking actions Q (les «LP Tracking Actions Q»),
17. Cent-vingt millions (120.000.000) LP tracking actions R (les «LP Tracking Actions R»),
18. Cent-vingt millions (120.000.000) LP tracking actions S (les «LP Tracking Actions S»),
19. Cent-vingt millions (120.000.000) LP tracking actions T (les «LP Tracking Actions T»),
20. Cent-vingt millions (120.000.000) LP tracking actions U (les «LP Tracking Actions U»),
21. Cent-vingt millions (120.000.000) LP tracking actions V (les «LP Tracking Actions V»),
22. Cent-vingt millions (120.000.000) LP tracking actions W (les «LP Tracking Actions W»),
23. Cent-vingt millions (120.000.000) LP tracking actions X (les «LP Tracking Actions X»),
24. Cent-vingt millions (120.000.000) LP tracking actions Y (les «LP Tracking Actions Y»),
25. Cent-vingt millions (120.000.000) LP tracking actions 1 (les «LP Tracking Actions 1»),
26. Cent-vingt millions (120.000.000) LP tracking actions 2 (les «LP Tracking Actions 2»),
27. Cent-vingt millions (120.000.000) LP tracking actions 3 (les «LP Tracking Actions 3»),
28. Deux cent-quarante millions (240.000.000) LP tracking actions 4, subdivisées en (i) cent-vingt millions (120.000.000) LP tracking actions 4A et (ii) cent-vingt millions (120.000.000) LP tracking actions 4B (ensemble les «LP Tracking Actions 4»),
29. Cent-vingt millions (120.000.000) LP tracking actions 5 (les «LP Tracking Actions 5»),
30. Deux cent-quarante millions (240.000.000) LP tracking actions 6, subdivisées en (i) cent-vingt millions (120.000.000) LP tracking actions 6A et (ii) cent-vingt millions (120.000.000) LP tracking actions 6B (ensemble les «LP Tracking Actions 6»),
31. Cent-vingt millions (120.000.000) LP tracking actions 7 (les «LP Tracking Actions 7»),
32. Cent-vingt millions (120.000.000) LP tracking actions 8 (les «LP Tracking Actions 8»),
33. Cent-vingt millions (120.000.000) LP tracking actions 9 (les «LP Tracking Actions 9»),
34. Cent-vingt millions (120.000.000) LP tracking actions 10 (les «LP Tracking Actions 10»),
35. Cent-trente millions (130.000.000) LP tracking actions 11 (les «LP Tracking Actions 11»); et

B. Trente-sept (37) actions de commandités, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «GP Actions de Commandités»), subdivisées en:

1. Une (1) GP action de commandité A (la «GP Action de Commandité A»),
2. Une (1) GP action de commandité B (la «GP Action de Commandité B»),
3. Une (1) GP action de commandité C (la «GP Action de Commandité C»),
4. Une (1) GP action de commandité D (la «GP Action de Commandité D»),
5. Une (1) GP action de commandité E (la «GP Action de Commandité E»),
6. Une (1) GP action de commandité F (la «GP Action de Commandité F»),
7. Une (1) GP action de commandité G (la «GP Action de Commandité G»),
8. Une (1) GP action de commandité H (la «GP Action de Commandité H»),
9. Une (1) GP action de commandité I (la «GP Action de Commandité I»),

10. Une (1) GP action de commandité J (la «GP Action de Commandité J»),
11. Une (1) GP action de commandité K (la «GP Action de Commandité K»),
12. Une (1) GP action de commandité L (la «GP Action de Commandité L»),
13. Une (1) GP action de commandité M (la «GP Action de Commandité M»),
14. Une (1) GP action de commandité N (la «GP Action de Commandité N»),
15. Une (1) GP action de commandité P (la «GP Action de Commandité P»),
16. Une (1) GP action de commandité Q (la «GP Action de Commandité Q»),
17. Une (1) GP action de commandité R (la «GP Action de Commandité R»),
18. Une (1) GP action de commandité S (la «GP Action de Commandité S»),
19. Une (1) GP action de commandité T (la «GP Action de Commandité T»),
20. Une (1) GP action de commandité U (la «GP Action de Commandité U»),
21. Une (1) GP action de commandité V (la «GP Action de Commandité V»),
22. Une (1) GP action de commandité W (la «GP Action de Commandité W»),
23. Une (1) GP action de commandité X (la «GP Action de Commandité X»),
24. Une (1) GP action de commandité Y (la «GP Action de Commandité Y»),
25. Une (1) GP action de commandité 1 (la «GP Action de Commandité 1»),
26. Une (1) GP action de commandité 2 (la «GP Action de Commandité 2»),
27. Une (1) GP action de commandité 3 (la «GP Action de Commandité 3»),
28. Deux (2) GP actions de commandités 4 subdivisées en (i) une (1) GP action de commandité 4A et (ii) une (1) GP action de commandité 4B (ensemble les «GP Actions de Commandités 4»),
29. Une (1) GP action de commandité 5 (la «GP Action de Commandité 5»),
30. Deux (2) GP actions de commandités 6 subdivisées en (i) une (1) GP action de commandité 6A et (ii) une (1) GP action de commandité 6B (ensemble les «GP Actions de Commandités 6»),
31. Une (1) GP action de commandité 7 (la «GP Action de Commandité 7»),
32. Une (1) GP action de commandité 8 (la «GP Action de Commandité 8»),
33. Une (1) GP action de commandité 9 (la «GP Action de Commandité 9»),
34. Une (1) GP action de commandité 10 (la «GP Action de Commandité 10»),
35. Une (1) GP action de commandité 11 (la «GP Action de Commandité 11»).

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, supportés par la Société à raison du présent acte, sont approximativement estimés à deux mille euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, C. SCULTEUR, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 décembre 2014. Relation: EAC/2014/17885. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2014208798/349.

(140234567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Garage Stamerra Frères Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5670 Altwies, 6, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 49.890.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014206955/9.

(140231573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

GT Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 130.044.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Référence de publication: 2014206968/10.

(140231828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

Rue Saint Georges Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 135.411.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Fabrice Mas
Gérant

Référence de publication: 2014207330/13.

(140231119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

Avant S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 22.200,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 192.906.

In the year two thousand and fourteen, on the eleventh day of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. European Credit Opportunities Platform B.V., a private limited liability company (Besloten Vennootschap) established and existing in the Netherlands, having its registered office at Prinsengracht 919, 1017KD, Amsterdam, the Netherlands and registered with the Netherlands Chamber of Commerce under number 60394811;

2. ASO Lux 3 S.à r.l., a private limited liability company established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Lou Hemmer, L-1748 Senningerberg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 188.442;

3. GL Europe Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 25a, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 114.977; and

4. EPO Investment S.à r.l., a private limited liability company established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 25a, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 177.614.

All parties are here duly represented by Mrs Corinne PETIT, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of four (4) powers of attorney given under private seal.

The said powers of attorney, initialed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to this deed for registration purposes.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the shareholders (the "Shareholders") holding all the issued shares representing the entire share capital of Avant S.à r.l., a private limited liability company established and existing under Luxembourg laws, having its registered office at 25a, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register, incorporated by a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated November 10th, 2014 and whose articles of association have not been amended since (the "Company").

II. The Company's share capital is set at twelve thousand British Pounds (GBP 12,000) represented by twelve thousand (12,000) shares, having a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each, fully paidup.

III. The purpose of these resolutions is the:

i. reduction in the nominal value of the shares in the Company from one British Pound (GBP 1) to one penny (GBP 0.01) without affecting the amount of the share capital of the Company through the issuance of one hundred (100) new shares per one (1) existing share to be allocated to the existing shareholders and, as a result thereof, (ii) reclassification of the twelve thousand (12,000) shares in registered form having a nominal value of one British Pound (GBP 1) each into one million two hundred thousand (1,200,000) shares in registered form having a nominal value of one penny (GBP 0.01) each.

ii. increase in the Company's share capital by an amount of ten thousand two hundred British Pounds (GBP 10,200) to raise it from its current amount of twelve thousand British Pounds (GBP 12,000) to the amount of twenty-two thousand two hundred British Pounds (GBP 22,200) by the issuance of one million and twenty thousand (1,020,000) new shares, having a nominal value of one penny (GBP 0.01) each, out of which:

- two hundred and seventy-two thousand three hundred and forty (272,340) new shares, having a nominal value of one penny (GBP 0.01) each, shall be subscribed and fully paid up by European Credit Opportunities Platform B.V.;

- four hundred and eight thousand (408,000) new shares, having a nominal value of one penny (GBP 0.01) each, shall be subscribed and fully paid up by ASO Lux 3 S.à r.l.;

- three hundred thousand and twenty-four (300,024) new shares, having a nominal value of one penny (GBP 0.01) each, shall be subscribed and fully paid up by EPO Investment S.à r.l.; and

- thirty-nine thousand six hundred thirty six (39,636) new shares, having a nominal value of one penny (GBP 0.01) each, shall be subscribed and fully paid up by GL Europe Luxembourg S.à r.l..

iii. creation of seven (7) classes of shares namely: the Class A shares, the Class B shares, the Class C shares, the Class D shares, the Class E Shares, the Class F Shares and the Class G Shares, all having a nominal value of one penny (GBP 0.01) within the corporate capital of the Company and relevant reallocation of existing shares within the newly created classes; and

iv. amendment and complete restatement of the articles of association of the Company.

IV. The Shareholders then adopted the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved (i) to reduce the nominal value of the shares in the Company from one British Pound (GBP 1) to one penny (GBP 0.01) without affecting the amount of the share capital of the Company and, as a result thereof, (ii) to issue one hundred (100) new shares per one (1) existing share to be allocated to the existing shareholders and (iii) to reclassify the twelve thousand (12,000) shares in registered form having a nominal value of one British Pound (GBP 1) each into one million two hundred thousand (1,200,000) shares in registered form having a nominal value of one penny (GBP 0.01) each.

Second resolution

The Shareholders resolved to increase the Company's share capital by an amount of ten thousand two hundred British Pounds (GBP 10,200) to raise it from its current amount of twelve thousand British Pounds (GBP 12,000) to the amount of twenty-two thousand two hundred British Pounds (GBP 22,200) by the issuance of one million and twenty thousand (1,020,000) new shares, having a nominal value of one penny (GBP 0.01) each.

Subscription - payment

European Credit Opportunities Platform B.V., declared (i) to subscribe for two hundred and seventy-two thousand three hundred and forty (272,340) new shares, having a nominal value of one penny (GBP 0.01) each, and (ii) to fully pay them up by a contribution in cash in an amount of two thousand seven hundred and twenty-three British Pounds and forty pennies (GBP 2,723.40).

ASO Lux 3 S.à r.l., declared (i) to subscribe for four hundred and eight thousand (408,000) new shares, having a nominal value of one penny (GBP 0.01) each, and (ii) to fully pay them up by a contribution in cash in an amount of four thousand and eighty British Pounds (GBP 4,080).

EPO Investment S.à r.l., declared (i) to subscribe for three hundred thousand and twenty-four (300,024) new shares, having a nominal value of one penny (GBP 0.01) each, and (ii) to fully pay them up by a contribution in cash in an amount of three thousand British Pounds and twenty-four pennies (GBP 3,000.24).

GL Europe Luxembourg S.à r.l., declared (i) to subscribe for thirtynine thousand six hundred thirty-six (39,636) new shares, having a nominal value of one penny (GBP 0.01) each, and (ii) to fully pay them up by a contribution in cash in an amount of three hundred ninety-six British Pounds and thirty six pennies (GBP 396.36).

Therefore, the amount of ten thousand two hundred British Pounds (GBP 10,200) is henceforth at the disposal of the Company, evidence of which has been duly given to the undersigned notary.

Third resolution

The Shareholders resolved to create seven (7) classes of shares namely: the Class A shares, the Class B shares, the Class C shares, the Class D shares, the Class E Shares, the Class F Shares, and the Class G Shares, all having a nominal value of one penny (GBP 0.01) within the corporate capital of the Company and to reallocate the two million two hundred and twenty thousand (2,220,000) shares of the Company as follows:

(i) one hundred and seventy thousand (170,000) existing shares, into one hundred and seventy thousand (170,000) class A shares, having a nominal value of one penny (GBP 0.01) each (the "Class A Shares");

(ii) one hundred and seventy thousand (170,000) existing shares, into one hundred and seventy thousand (170,000) class B shares, having a nominal value of one penny (GBP 0.01) each (the "Class B Shares");

(iii) one hundred and seventy thousand (170,000) existing shares, into one hundred and seventy thousand (170,000) class C shares, having a nominal value of one penny (GBP 0.01) each (the "Class C Shares");

(iv) one hundred and seventy thousand (170,000) existing shares, into one hundred and seventy thousand (170,000) class D shares, having a nominal value of one penny (GBP 0.01) each (the "Class D Shares");

(v) one hundred and seventy thousand (170,000) existing shares, into one hundred and seventy thousand (170,000) class E shares, having a nominal value of one penny (GBP 0.01) each (the "Class E Shares");

(vi) one hundred and seventy thousand (170,000) existing shares, into one hundred and seventy thousand (170,000) class F shares, having a nominal value of one penny (GBP 0.01) each (the "Class F Shares"); and

(vii) one million and two hundred thousand (1,200,000) existing shares, into one million and two hundred thousand (1,200,000) class G shares, having a nominal value of one penny (GBP 0.01) each (the "Class G Shares").

As a result of the above resolutions, the two million two hundred and twenty thousand (2,220,000) shares of the Company are held at the date hereof as follows:

	European Credit Opportunities Platform B.V.	ASO Lux 3 S.à r.l.	GL Europe Luxembourg S.à r.l.	EPO Investment S.à r.l.	Total
Class A Shares	45,390	68,000	6,606	50,004	170,000
Class B Shares	45,390	68,000	6,606	50,004	170,000
Class C Shares	45,390	68,000	6,606	50,004	170,000
Class D Shares	45,390	68,000	6,606	50,004	170,000
Class E Shares	45,390	68,000	6,606	50,004	170,000
Class F Shares	45,390	68,000	6,606	50,004	170,000
Class G Shares	320,400	480,000	46,600	353,000	1,200,000
Total	592,740	888,000	86,236	653,024	2,220,000

Fourth resolution

The Shareholders resolved to amend and completely restate the Articles.

The appearing parties, represented as stated here-above, have thus requested the undersigned notary to enact the following restatement of the Articles:

"Title I. Denomination, Object, Duration, Registered office

Art. 1. Form, Corporate name. There is hereby established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "Avant S.à r.l." (hereinafter the "Company"), which shall be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular by the Act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereinafter the "Act"), as well as by these articles of association (hereinafter the "Articles").

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg. The manager or, should there be two or more managers, the board of managers, is authorised to transfer the registered office of the Company to another address within the municipality of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether for military, political, economic or social reasons, that might prevent normal performance of the activities of the Company at its registered office, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation is normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality, which, notwithstanding said temporary transfer of registered office, will remain a Luxembourg company. Any such decision to temporarily transfer the registered office abroad will be made by the manager or, should there be two or more managers, by the board of managers.

The Company may have offices and branches both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 3. Objects. The objects of the Company are to acquire and hold interests, in any form whatsoever, in other companies or organisations, present or future, in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad. The Company may also, in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, enter into the following transactions:

- to perform for itself all financial management transactions;
- to establish companies or organisations, to acquire holdings in them, by contribution, transfer, merger or in any other form whatsoever;
- to engage in or participate in any financing, consignment, loan, pledge, guarantee or deposit transactions, to grant securities, for itself or for the account of third parties, including companies of the group to which it belongs;
- to lend money in any form whatsoever to companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, to obtain or grant any form of credit facility;
- to borrow under any forms, terms and conditions and, in particular, to issue bonds and preferred equity certificates, whether convertible or not, of any kind; and
- to perform studies and provide technical, legal, accounting, financial, commercial and administrative or directorial assistance services, for the account of the companies or organisations in which it directly or indirectly has a holding, or for the account of third parties.

More generally, within the limits of its objects, the Company may perform all commercial or financial transactions, as well as all transactions relating to real estate or personal property.

It is understood, however, that the Company will not enter into any transaction that might cause it to engage in any activity that might be considered as a regulated activity in the financial sector without the requisite authorisation.

Art. 4. Term. The Company is incorporated for an unlimited term.

Title II. Capital, Shares

Art. 5. Share capital.

5.1 Composition of the share capital

The share capital is set at twenty two thousand and two hundred British Pounds (GBP 22,200) represented by two million two hundred and twenty thousand (2,220,000) shares, having a nominal value of one penny (GBP 0.01) each, fully paid-up, divided into:

- (i) one hundred and seventy thousand (170,000) class A shares (the "Class A Shares");
- (ii) one hundred and seventy thousand (170,000) class B shares (the "Class B Shares");
- (iii) one hundred and seventy thousand (170,000) class C shares (the "Class C Shares");
- (iv) one hundred and seventy thousand (170,000) class D shares (the "Class D Shares");
- (v) one hundred and seventy thousand (170,000) class E shares (the "Class E Shares");
- (vi) one hundred and seventy thousand (170,000) class F shares (the "Class F Shares"); and
- (vii) one million and two hundred thousand (1,200,000) class G shares (the "Class G Shares").

The Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares and the Class G Shares, shall together be referred to as the "Shares", each being a "Share".

5.2 Redemption and subsequent cancellation of one or more entire Class of Shares

5.2.1 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire classes of Shares through the redemption and cancellation of all the Shares in issue in such class (es). In the case of redemptions and cancellations of classes of Shares such cancellations and redemptions of Shares shall be made in the alphabetical order (starting with Class A).

5.2.2 In the event of a reduction of share capital through redemption and cancellation of a class of Shares (in the order provided for in article 5.2.1), such class of Shares gives right to the holders thereof, pro rata to their holding in such class, to the Total Cancellation Amount, and each holder of the Shares of the relevant Class of Shares that is being redeemed and cancelled shall receive from the Company the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant class which is being redeemed.

5.2.3 The Shares so redeemed shall be immediately cancelled in accordance with the requirement of the Act.

5.2.4 Upon the redemption and cancellation of the Shares of the relevant Class of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

5.3 Each of the Shareholders hereby agrees with the terms and conditions of the redemption of its Shares set out in these Articles and in article 49-8 of the Act.

5.4 All Shares have equal rights unless otherwise provided in these Articles.

5.5 In addition to the issued share capital, a premium account may be set up into which any premium paid on any share in addition to its value is transferred. The amount in the premium account may be used to provide for the payment of any shares that the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholder(s) in the form of a dividend or otherwise or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital may be changed at any time by decision of the sole Shareholder (where there is only one Shareholder) or by a decision of the Shareholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 7. Shareholders' rights to distributions. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the assets and profits of the Company in accordance with the terms of article 22.

Art. 8. Indivisibility of shares. Vis-à-vis the Company, the Shares are indivisible and only one owner is allowed per share. Joint owners must appoint a single person as their representative vis-à-vis the Company.

Art. 9. Transfers of shares. The Shares are freely transferable among Shareholders, subject to any transfer restrictions as set forth in any shareholders agreement (or any other similar agreement) relating to, inter alia, the Company that may be entered into from time to time between, among others, some or all of the Shareholders (the "Shareholders Agreement"). Inter vivos, they may only be transferred to new Shareholders subject to the approval of such transfer given by the other Shareholders acting in a general meeting, representing at least three quarters of the share capital.

Any Shareholder who transfers, sells, assigns, pledges or otherwise relinquishes one or more of his/her/its shares in the capital of the Company to a third party (or to the Company in the case of a redemption) shall transfer a same proportion of his/her/its convertible instruments stapled to such shares, if any, to that same third party (or the Company, as applicable), in accordance with the terms and conditions of the concerned convertible instruments.

Art. 10. Right of first offer. In the case of transfer of Shares, the Shares may be subject to a right of first offer to the benefit of some or all the existing Shareholders, in accordance with the terms of any Shareholders Agreement.

Art. 11. Tag-along rights. In the case of transfer of Shares, the existing Shareholders may benefit from tag-along rights with respect to their Shares, in accordance with the terms of any Shareholders Agreement.

Art. 12. Drag-along rights. In the case of a proposed transfer of Shares held by certain Shareholders, the Shares held by the other Shareholders may be subject to drag-along rights, in accordance with the terms of any Shareholders Agreement.

Art. 13. Redemption of shares. The Company shall have power, subject to strict compliance with the provisions of the Act, to acquire shares in its own capital.

Title III. Management

Art. 14. Management.

14.1 For the purposes of this article 14:

"Affiliate" means, in relation to a Shareholder:

(a) any Fund of which that Shareholder (or any group undertaking of, or shareholder in, that Shareholder) or that Shareholder's (or any group undertaking of, or shareholder in, that Shareholder's) general partner, trustee, nominee, manager or adviser, is a general partner, trustee, nominee, manager or investment adviser;

(b) any group undertaking of that Shareholder, or shareholder in that Shareholder, or of that Shareholder's or shareholder in that Shareholder's general partner, trustee, nominee, manager or investment adviser (excluding any portfolio company thereof);

(c) any general partner, limited partner, trustee, nominee, operator, arranger or manager of, adviser to, or holder of interests (whether directly or indirectly) in, that Shareholder, or shareholder in that Shareholder, (or of, to or in any group undertaking of that Shareholder, or shareholder in that Shareholder,) or of, to or in any Fund referred to in (a) above or of, to or in any group undertaking referred to in (b) above; or

(d) any Co-Investment Scheme of that Shareholder (or of any group undertaking of that Shareholder) or of any person referred to in (a), (b) or (c) above, or any person holding shares or other interests under such scheme or entitled to the benefit of shares or other interests under such scheme;

and for the purposes of the above, reference to a person's general partner, trustee, nominee, manager or adviser shall mean a bona fide general partner, trustee, nominee, manager or adviser appointed to act on behalf of and/or carry out relevant duties for that person on a bona fide on-going basis.

"Co-Investment Scheme" means a scheme under which certain officers, employees or partners of the relevant entity are entitled or required (as individuals or through any other person) directly or indirectly to acquire interests in shares in the Company;

"Founding Shareholder" means any of the following companies:

1. European Credit Opportunities Platform B.V., a private limited liability company (Besloten Vennootschap) established and existing in the Netherlands, having its registered office at Prinsengracht 919, 1017KD, Amsterdam, the Netherlands and registered with the Netherlands Chamber of Commerce under number 60394811,

2. ASO Lux 3 S.à r.l., a private limited liability company established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Lou Hemmer, L-1748 Senningerberg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 188.442,

3. GL Europe Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 25a, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 114.977, and

4. EPO Investment S.à r.l., a private limited liability company established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 25a, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 177.614,

"FSMA" means the Financial Services and Markets Act 2000;

"Fund" means any open ended investment company or closed ended investment fund (both within the meaning of chapters 15 and 16 (as relevant) of the Listing Rules), bank, building society, industrial and provident or friendly society, unit trust, any other collective investment scheme (as defined in section 235 of the FSMA), any professional client (within the meaning of the Conduct of Business Rules made under the FSMA), partnership, limited partnership, limited liability partnership, pension fund or insurance company or any person who is an authorised person (within the meaning of section 31(2) of the FSMA), and the term will include any subsidiary undertaking of any of the foregoing and any co-investment scheme in relation to any of the foregoing;

"Group" means the Company and its subsidiary undertakings from time to time and references to a "member of the Group" or a "Group member" shall be construed accordingly;

"Listing" means:

(a) the admission of all or any of the shares of any Group company to trading on a market for listed securities operated by a recognised investment exchange (as that term is defined in FSMA), together with the admission of such shares to the Official List of the UK Listing Authority; or

(b) the admission of such shares to trading on the Alternative Investment Market of the Stock Exchange; or

(c) the admission of such shares to, or to trading on, any other market wherever situated agreed to by the Significant Shareholders, with the admission of such shares to listing on any official or otherwise prescribed list maintained by a competent or otherwise prescribed listing authority,

and "Listed" will be construed accordingly;

"Senior Shareholder" means each of the Significant Shareholders (and for these purposes Shareholders which are Affiliates shall be deemed to be one Shareholder holding the aggregated member of the Shares held by all of them together) provided that the maximum number of Senior Shareholder shall be three (being those Significant Shareholders holding the three largest holdings of the Shares from time to time);

"Significant Shareholder" means any Founding Shareholder which, together with its Affiliates, holds more than ten percent (10%) of the Shares;

14.2 The board of managers is mandatorily divided into two categories of managers, respectively denominated "Class A Managers" and "Class B Managers". The Class B Managers shall be professionally resident in the Grand Duchy of Luxembourg.

14.3 The manager(s) need not be a Shareholder(s) of the Company.

14.4 Each manager shall be appointed and designated as either a Class A Manager or Class B Manager, and his or her remuneration shall be determined, by resolution of the general meeting of Shareholders adopted on a simple majority of the votes cast, or of the sole Shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by resolution passed on the same majority conditions.

14.5 The board of managers shall be composed of a number of managers at least equal to twice the number of Senior Shareholders. Each Senior Shareholder shall present to the general meeting of Shareholders a list of candidates from which the general meeting of Shareholders shall appoint two managers, a Class A Manager and a Class B Manager, such Class B Manager professionally residing in Luxembourg.

In case of termination of the mandate of a manager for any reason whatsoever, the new manager shall be appointed from a list of candidates presented by the Senior Shareholder who initially presented the manager whose office is terminated.

Each Senior Shareholder shall be entitled to nominate and replace from time to time one observer (an "Observer") to attend meetings of the board of managers.

An Observer shall be authorised to attend and speak at meetings of the board of managers but shall not be entitled to vote at any such meeting.

14.6 Where there are two or more managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

14.7 The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote. The chairman shall preside over all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by one of the managers present and appointed for that purpose. The board of managers may also appoint a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

14.8 The board of managers shall meet when convened by one manager.

14.9 Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least forty-eight (48) hours in advance of the time set for such meeting, except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting.

14.10 Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be discussed.

14.11 Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by facsimile, telegram, e-mail, telex or by any other suitable communication means.

14.12 The notice may be waived by the consent of each manager transmitted in writing, by facsimile, telegram, e-mail, telex or by any other suitable means of communication.

14.13 Notice shall be deemed waived by any manager attending the meeting in person or represented at said meeting.

14.14 The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

14.15 No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a resolution previously adopted by the board of managers.

14.16 The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company in the Grand Duchy of Luxembourg or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg as the board of managers may from time to time determine. Meetings of the board of managers shall not be held outside the Grand Duchy of Luxembourg.

14.17 Any manager may be represented at any meeting of managers by another manager appointed in writing or by facsimile, telegram, e-mail, telex or any other suitable communication means, who will as his/her representative and proxyholder.

14.18 A manager may represent more than one manager.

14.19 The managers may participate in a board of managers meeting by telephone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time, provided that a majority of the managers shall never attend the meeting while being located in the same foreign jurisdiction.

14.20 Participation in a meeting by these means is deemed equivalent to participation in person at such meeting.

14.21 Votes may also be cast by facsimile, telegram, e-mail, telex or by any other suitable communication means, provided that, in the last case, the vote is confirmed in writing.

14.22 The board of managers can validly deliberate and act only if one manager appointed from among the candidates presented by each of the Senior Shareholders is present or represented.

If any meeting of the board of managers is adjourned because a quorum is not present, the meeting may be adjourned to a date not less than forty-eight (48) hours after the date of the inquorate meeting and upon the re-convening of the meeting the quorum shall be at least one Class A Manager and at least one Class B Manager.

14.23 Decisions of the board of managers are adopted by a majority of the managers, provided that such majority consists of at least one manager appointed from among the candidates presented by each of the Senior Shareholders, participating at the meeting or duly represented thereat.

14.24 The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which shall be signed by the managers who attended the meeting. Any transcript of or excerpt from the minutes shall be signed by the chairman or one Class A Manager and one Class B Manager.

14.25 Resolutions in writing approved unanimously and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, facsimile, telegram, e-mail, telex or any other suitable telecommunication means.

Art. 15. Powers of the managers. All powers not expressly reserved by the Act or these Articles to the general meeting of Shareholders or to the sole Shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

In dealing with third parties, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

Art. 16. Representation of the Company. The Company shall be bound by the joint signature of a Class A Manager and a Class B Manager.

Art. 17. Sub-Delegation and agent of the managers. The board of managers may from time to time sub-delegate his or her or its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be a Shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his or her or their agency.

Art. 18. Remuneration of managers. The remuneration of any manager that may be appointed at a later date in addition to or in the place of any of the first managers will be fixed in a resolution adopted by the general meeting of Shareholders or by the sole Shareholder (as the case may be).

Art. 19. Liabilities of the managers. The manager or managers (as the case may be) does/do not by reason of his or her or their position assume any personal liability in relation to any commitment validly made by him or her or them in the name of the Company, provided that such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Act.

Title IV. General meetings of Shareholders

Art. 20. Powers of general meetings of Shareholder(s). If there is a single Shareholder, such single Shareholder assumes all the powers conferred to the general Shareholder's meeting.

Should there be two or more Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares he or she or it owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his or her or its shareholding. Each share shall give right to one vote at the general meeting of Shareholder(s).

A Shareholder may procure his or her or its representation at any general meeting of Shareholders by a proxy given to a proxy holder, who need not be a Shareholder, (or, if the Shareholder is a legal entity, to its legal representative or representatives) provided that the proxy is given in writing, which may be transmitted by facsimile, e-mail, telegram, telex or any other means of written communication.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by Shareholders representing more than half of the issued share capital. However, resolutions to alter the Articles or to wind up and liquidate the Company may only be adopted by the majority in number of the Shareholders representing at least three-quarters of the Company's issued share capital, subject to the provisions of the Act.

Resolutions of Shareholders can, provided that the total number of Shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), instead of being passed at a general meeting of Shareholders, be passed in writing by all the Shareholders. In this case, each Shareholder shall be served with an explicit draft of the resolutions to be passed, and shall sign the resolutions. Such resolutions passed in writing on one or several counterparts in lieu of general meetings shall have the force of resolutions passed at a general meeting of Shareholders.

Any reference in these Articles to resolutions of the general meeting of Shareholders shall be construed as including the possibility of written resolutions of the Shareholders, provided that the total number of Shareholders of the Company does not in such event exceed twenty-five (25).

The general meetings of Shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company in the Grand-Duchy of Luxembourg or at such other place in the Grand-Duchy of Luxembourg as the board of managers may from time to time determine. General meetings of Shareholder(s) shall not be held outside the Grand-Duchy of Luxembourg.

Any Shareholder may participate in a general meeting of Shareholder(s) by telephone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Title V. Financial year, Balance sheet

Art. 21. Financial year. The Company's financial year starts on 1 January and ends on 31 December of each year.

Following the end of each financial year, the Company's financial statements shall be prepared and the manager or, where there are two or more managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, a balance sheet and a profit and loss account.

Each Shareholder shall have the right to inspect the books and records of the Company, the above inventory, the balance sheet and the profit and loss account at the Company's registered office.

Art. 22. Allocation and distribution of the profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general costs, depreciation and expenses, represent the net profits. Five per cent (5%) of the net profits shall be set aside and allocated to the statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital.

The general meeting of Shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. It may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any premium account, the holders of the Shares shall receive by priority a preferential dividend calculated as follows and distributed in the following order:

- i. first, the holders of Class A Shares shall be entitled to receive preferential dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point ten per cent (0.10%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then,
- ii. the holders of Class B Shares shall be entitled to receive preferential dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifteen per cent (0.15%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then,

iii. the holders of Class C Shares shall be entitled to receive preferential dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then,

iv. the holders of Class D Shares shall be entitled to receive preferential dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the Class D Shares held by them, then,

v. the holders of Class E Shares shall be entitled to receive preferential dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the Class E Shares held by them, then,

vi. the holders of Class F Shares shall be entitled to receive preferential dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the Class F Shares held by them, then,

vii. the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of Class G Shares.

In addition, the board of managers, as the case may be, may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers, as the case maybe, showing that as at a date not older than two months prior to the decision of the board of managers, as the case maybe, sufficient profits are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to unavailable reserves established in accordance with the Act or the Articles.

Title VI. Winding-up, Liquidation

Art. 23. Causes for winding-up. The Company shall not be wound up by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of any one of the shareholders. The Company may be wound up at any time by resolution of the general meeting of Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 24. Liquidation. Upon the winding-up of the Company, its liquidation will be carried out by one or more liquidators, who need not be Shareholders, appointed by the Shareholder(s), who shall determine their powers and remuneration.

A sole Shareholder may decide to wind the Company up and to liquidate it provided that all assets and liabilities of the Company, known or unknown, are transferred to said sole Shareholder.

Title VII. Applicable law

Art. 25. Reference is made to the provisions of the Act for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 26. Definitions. In these Articles:

"Available Amount" means the total amount of net profits of the Company available for distribution (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable reserves (including share premium if any) and (ii) as the case may be, by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be redeemed and cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve (s) pursuant to the requirements of the Act or of these Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without, for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP= net profits (including carried forward profits)

P= any freely distributable reserves (including share premium if any)

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled

L= losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve (s) pursuant to the requirements of the Act or of the Articles

"Cancellation Value Per Share" shall be calculated by the board of managers by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares issued in the class of Shares to be redeemed and cancelled.

"Interim Accounts" means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

"Interim Account Date" means the date no earlier than eight (8) days before the date of the redemption and cancellation of the relevant Class of Shares.

"Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

"Total Cancellation Amount" shall be an amount determined by the board of managers and approved by the general meeting of Shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes A, B, C, D, E, F and G shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of Shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount."

9350

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of these resolutions are estimated at two thousand euro (EUR 2,000).

Déclaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French versions, the English version will be prevailing.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, the proxy-holder signed this deed, together with the notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le onze décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. European Credit Opportunities Platform B.V., une société à responsabilité limitée (Besloten Vennootschap) de droit Néerlandais, dont le siège social est établi à Prinsengracht 919, 1017KD, Amsterdam, Pays-Bas, et enregistrée auprès de la Chambre de Commerce des Pays-Bas sous le numéro 60394811;

2. ASO Lux 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, dont le siège social est établi à 6, rue Lou Hemmer, L-1748 Senningerberg, et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 188.442;

3. GL Europe Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, dont le siège social est établi à 25a, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.977; et

4. EPO Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, dont le siège social est établi à 25a, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177.614.

Toutes les parties dont ici représentées par Madame Corinne PETIT, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de quatre (4) procurations délivrées sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être enregistrées avec elle.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte de ce qui suit:

I. Les comparantes sont les associés (les "Associés") détenant toutes les actions représentant la totalité du capital de Avant S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25a, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, constituée par un acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 10 novembre 2014 et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis (la "Société").

II. Le capital de la Société est fixé douze mille livres sterling (12.000.- GBP), représenté par douze mille (12.000) parts sociales d'une valeur nominale d'une livre sterling (1.- GBP) chacune, entièrement libérées.

III. Ces résolutions ont pour objet:

i. la réduction de la valeur nominale des parts sociales de la Société d'un livre sterling (1.- GBP) à un penny (0,01 GBP) sans modifier le montant du capital social de la Société par l'émission de cent (100) nouvelles parts sociales pour une (1) part sociale existante, devant être allouées aux associés existants et, par conséquent, (ii) reclassification des douze mille (12.000) parts sociales sous la forme nominative ayant une valeur nominale d'un livre sterling (1.- GBP) chacune en un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales sous la forme nominative ayant une valeur nominale d'un penny (0,01 GBP) chacune.

ii. L'augmentation du capital social de la Société d'un montant de dix mille deux cents livres sterling (10.200.- GBP) afin de le porter de son montant actuel de douze mille livres sterling (12.000.- GBP) au montant de vingt-deux mille deux cents livres sterling (22.200.- GBP) par l'émission de un million vingt mille (1.020.000) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale d'un penny (0,01 GBP) chacune, parmi lesquelles:

- deux cent soixante-douze mille trois cent quarante (272.340) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale d'un penny (0,01 GBP) chacune, doivent être souscrites et entièrement libérées par European Credit Opportunities Platform B.V.;

- quatre cent huit mille (408.000) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale d'un penny (0,01 GBP) chacune, doivent être souscrites et entièrement libérées par ASO Lux 3 S.à r.l.;

- trois cent mille vingt-quatre (300.024) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale d'un penny (0,01 GBP) chacune, doivent être souscrites et entièrement libérées par EPO Investment S.à r.l.; et

- trente-neuf mille six cent trente-six (39.636) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale d'un penny (0,01 GBP) chacune, doivent être souscrites et entièrement libérées par GL Europe Luxembourg S.à r.l..

iii. La création de sept (7) classes de parts sociales, à savoir: les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe F et les Parts Sociales de Classe G qui auront une valeur nominale d'un penny (0,01 GBP) chacune à partir du capital social de la Société et la réaffectation des parts sociales au sein des classes ainsi créées; et

iv. La modification et la refonte complète des statuts de la Société.

IV. Les Associés ont ensuite adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident (i) de réduire la valeur nominale des parts sociales de la Société d'une livre sterling (1.- GBP) à un penny (0,01 GBP) sans modifier le montant du capital social de la Société, (ii) d'émettre cent (100) nouvelles parts sociales pour une (1) part sociale existante, devant être allouées aux associés existants et (iii) de reclassifier les douze mille (12.000) parts sociales sous la forme nominative ayant une valeur nominale d'un livre sterling (1.- GBP) chacune en un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales sous la forme nominative ayant une valeur nominale d'un penny (0,01 GBP) chacune.

Deuxième résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix mille deux cents livres sterling (10.200.- GBP) afin de le porter de son montant actuel de douze mille livres sterling (12.000.- GBP) au montant de vingt-deux mille deux cents livres sterling (22.200.- GBP) par l'émission de un million vingt mille (1.020.000) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale d'un penny (0,01 GBP) chacune.

Souscription - Paiement

European Credit Opportunities Platform B.V. déclare (i) souscrire à deux cent soixante-douze mille trois cent quarante (272.340) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale d'un penny (0,01 GBP) chacune et (ii) les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de deux mille sept vingt-trois livres sterling et quarante pennies (2.723,40 GBP).

ASO Lux 3 S.à r.l. déclare (i) souscrire à quatre cent huit mille (408.000) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale d'un penny (0,01 GBP) chacune et (ii) les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de quatre mille quatre-vingt livres sterling (4.080.- GBP).

EPO Investment S.à r.l. déclare (i) souscrire à trois cent mille vingt quatre (300.024) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale d'un penny (0,01 GBP) chacune et (ii) les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de trois mille livres sterling et vingtquatre pennies (3.000,24 GBP).

GL Europe Luxembourg S.à r.l. déclare (i) souscrire trente-neuf mille six cent trente-six (39,636) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale d'un penny (0,01 GBP) chacune et (ii) les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de trois cent quatre-vingt-seize livres sterling et trente-six pennies (396,36 GBP).

En conséquence, le montant total de dix mille deux cents livres sterling (10.200.- GBP) se trouve dès à présent à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été dûment justifié devant le notaire instrumentant.

Troisième résolution

Les Associés décident de créer sept (7) classes de parts sociales à partir du capital social de la Société à savoir: les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe F et les Parts Sociales de Classe G qui auront toutes une valeur nominale d'un penny (0,01 GBP) et de réaffecter les deux million deux cent vingt mille (2.220.000) parts sociales de la Société de la manière suivante:

i. cent soixante-dix mille (170.000) parts sociales existantes en cent soixante-dix mille (170.000) parts sociales de classe A, ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune (les "Parts Sociales de Classe A");

ii. cent soixante-dix mille (170.000) parts sociales existantes en cent soixante-dix mille (170.000) parts sociales de classe B, ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune (les "Parts Sociales de Classe B");

iii. cent soixante-dix mille (170.000) parts sociales existantes en cent soixante-dix mille (170.000) parts sociales de classe C, ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune (les "Parts Sociales de Classe C");

iv. cent soixante-dix mille (170.000) parts sociales existantes en cent soixante-dix mille (170.000) parts sociales de classe D, ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune (les "Parts Sociales de Classe D");

v. cent soixante-dix mille (170.000) parts sociales existantes en cent soixante-dix mille (170.000) parts sociales de classe E, ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune (les "Parts Sociales de Classe E");

vi. cent soixante-dix mille (170.000) parts sociales existantes en cent soixante-dix mille (170.000) parts sociales de classe F, ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune (les "Parts Sociales de Classe F");

vii. un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales existantes en un million deux cents mille (1.200.000) parts sociales de classe G, ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune (les "Parts Sociales de Classe G").

En conséquences des résolutions ci-dessous, les deux millions deux cent vingt mille (2.220.000) parts sociales de la Société sont détenues à la date des présentes tel que suit:

	European Credit Opportunities Platform B.V.	ASO Lux 3 S.à r.l.	GL Europe Luxembourg S.à r.l.	EPO Investment S.à r.l.	Total
Parts Sociales de Classe A	45.390	68.000	6.606	50.004	170.000
Parts Sociales de Classe B	45.390	68.000	6.606	50.004	170.000
Parts Sociales de Classe C	45.390	68.000	6.606	50.004	170.000
Parts Sociales de Classe D	45.390	68.000	6.606	50.004	170.000
Parts Sociales de Classe E	45.390	68.000	6.606	50.004	170.000
Parts Sociales de Classe F	45.390	68.000	6.606	50.004	170.000
Parts Sociales de Classe G	320.400	480.000	46.600	353.000	1.200.000
Total	592.740	888.000	86.236	653.024	2.220.000

Quatrième résolution

Les Associés décident de modifier et de refondre totalement les Statuts.

La partie se présentant ici, représentée comme indiqué ci-dessus, a également demandé au notaire soussigné de donner effet à refonte totale des Statuts:

"Titre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Par la présente, il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Avant S.à r.l." (ci-après la "Société") qui sera régie par les lois relatives à une telle entité et en particulier la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg. Le gérant ou, lorsqu'il y a deux ou plusieurs gérants, le conseil de gérance est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la commune de Luxembourg.

Le siège social de la Société peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Associés délibérant dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer provisoirement le siège social à l'étranger sera prise par le gérant ou, lorsqu'il y a deux ou plusieurs gérants, par le conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes sociétés ou tous organismes existant ou à créer au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger. La Société peut également, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, effectuer les opérations suivantes:

- effectuer, pour son propre compte, toutes opérations de gestion financière;
- créer toutes sociétés ou entreprises, y prendre des participations, par voie d'apport, de transfert, de fusion ou sous quelque forme que ce soit;
- procéder ou participer à toute opération de financement, de consignation, de prêt, de nantissement, de garantie ou de dépôt, accorder des sûretés, tant pour elle-même que pour le compte de tiers, en ce compris les sociétés du groupe auquel elle appartient;
- accorder des prêts, sous quelque forme que ce soit à des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, et obtenir ou accorder toutes formes de crédit;
- conclure des emprunts sous toutes formes et conditions, et, notamment, émettre des obligations et des certificats de capitaux préférentiels, convertibles ou non, de toutes sortes; et
- effectuer toutes études et fournir tous services d'assistance technique, juridique, comptable, financière, commerciale, administrative ou de gestion, pour le compte des sociétés ou entreprises dans lesquels elle détient directement ou indirectement une participation, ou pour compte de tiers.

Plus généralement, dans les limites de son objet social, la société peut réaliser toutes opérations commerciales ou financières, ainsi que toutes opérations en rapport avec des biens mobiliers ou immobilières.

Il est entendu que la société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans une activité pouvant être considérée comme étant une activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation nécessaire.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Composition du capital social

Le capital social est fixé à vingt-deux mille deux cents livres sterling (22.200.- GBP), représenté par deux millions deux cent mille (2.220.000) parts sociales, d'une valeur nominale d'un penny (0,01 GBP) chacune, entièrement libérées divisées en:

- (i) cent soixante-dix mille (170.000) parts sociales de classe A (les "Parts Sociales de Classe A");
- (ii) cent soixante-dix mille (170.000) parts sociales de classe B (les "Parts Sociales de Classe B");
- (iii) cent soixante-dix mille (170.000) parts sociales de classe C (les "Parts Sociales de Classe C");
- (iv) cent soixante-dix mille (170.000) parts sociales de classe D (les "Parts Sociales de Classe D");
- (v) cent soixante-dix mille (170.000) parts sociales de classe E (les "Parts Sociales de Classe E");
- (vi) cent soixante-dix mille (170.000) parts sociales de classe F (les "Parts Sociales de Classe F"); et
- (vii) un million deux cents mille (1.200.000) parts sociales de classe G (les "Parts Sociales de Classe G");.

Les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe F et les Parts Sociales de Classe G sont définies ensemble comme les "Parts Sociales", et chacune une "Part Sociale".

5.2 Rachat et annulation subséquente d'une ou plusieurs Classe(s) entières de Parts Sociales.

5.2.1 Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de Parts Sociales, y compris l'annulation d'une ou plusieurs Classe(s) entières de Parts Sociales par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises dans cette (ces) Classe(s). Dans le cas de rachats et annulations de Classes de Parts Sociales, ces rachats et annulations de Parts Sociales devront être effectués dans l'ordre alphabétique (en commençant par la Classe de Parts Sociale A).

5.2.2 En cas de réduction du capital social par le rachat en vue de son annulation subséquente d'une Classe de Parts Sociales (dans l'ordre prévu à l'article 5.2.1), ladite Classe de Parts Sociales donne droit à leurs détenteurs au Montant Disponible au prorata de leur participation dans ladite Classe et chaque détenteur de Parts Sociales de la Classe de Parts Sociales concernée rachetée en vue de son annulation subséquente percevra de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Part Sociale pour chaque Part Sociale qui lui est rachetée.

5.2.3 Les Part Sociale ainsi rachetées seront immédiatement annulées conformément aux exigences de la Loi.

5.2.4 Au moment du rachat et de l'annulation des Parts Sociales de la Classe de Parts Sociales concernée, la Valeur d'Annulation Par Part Sociale sera due et payable par la Société.

5.3 Chacun des Associés accepte par les présentes les termes et conditions du rachat de ses Actions énoncés dans les Statuts et à l'article 49-8 de la Loi.

5.4 Toutes les Parts Sociales ont des droits égaux, à moins qu'il n'en soit disposé autrement dans les présents Statuts.

5.5 En plus du capital social émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de leur valeur comptable. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société rachète à son (ses) Associé(s), pour compenser toutes pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes à son (ses) Associé(s) ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

5.6 Toutes les Actions ont des droits égaux, à moins qu'il n'en soit disposé autrement dans les présents Statuts.

Art. 6. Modification du capital. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique (quand il n'y a qu'un seul Associé) ou par une décision de l'assemblée générale des Associés délibérant dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Art. 7. Droit de distribution des parts. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 8. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles et un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 9. Transfert des parts. Les parts sociales sont librement cessibles entre Associés sous réserve de toute restriction de transfert telle que prévue dans toute convention d'actionnaires (ou tout autre convention similaire) concernant, entre autres, la Société susceptibles d'être conclu de temps à autre entre, entre autres, une partie ou la totalité des Associés

(la "Convention d'Actionnaires»). Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-Associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Tout Associé qui transfère, vend, cède, gage ou se dessaisit autrement d'une ou plusieurs parts sociales de la Société au profit d'un tiers (ou de la Société, en cas de rachat de parts sociales) devra, le cas échéant, transférer, à ce tiers (ou à la Société, en cas de rachat de parts sociales), les instruments convertibles liés à ces parts sociales, conformément aux termes et conditions applicables aux instruments convertibles concernés.

Art. 10. Droit de préemption. En cas de transfert de Parts Sociales, les Parts Sociales peuvent être sujettes à un droit de préemption au bénéfice de tout ou partie des Associés existants, conformément aux dispositions de toute Convention d'Actionnaires.

Art. 11. Droit de sortie conjointe. En cas de transfert de Parts Sociales, les Associés existants peuvent bénéficier de droits de sortie conjointe, conformément aux dispositions de toute Convention d'Actionnaires.

Art. 12. Obligation de sortie conjointe. Dans le cas d'un projet de cession de Parts Sociales détenues par certains Associés, les parts sociales détenues par les autres Associés peuvent être sujettes à une obligation de sortie conjointe, conformément aux dispositions de toute Convention d'Actionnaires.

Art. 13. Rachat des parts sociales. La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la loi.

Titre III. Gérance

Art. 14. Gérance.

14.1 14.1 Aux fins de cet article 14:

«Affilié» désigne, par rapport à un Associé:

(a) un Fonds dont cet Associé (ou toute entreprise du groupe de cet Associé ou tout actionnaire de cet Associé) ou tout associé commandité, trustee, nommée, gérant ou conseiller de cet Associé, est un associé commandité, un trustee, un nommé, un gérant ou un conseiller en investissements;

(b) toute entreprise du groupe de cet Associé, ou actionnaire de cet Associé, ou tout associé commandité, trustee, nommée, gérant ou conseiller en investissements de cet Associé ou de l'actionnaire de cet Associé (en excluant toute société de portefeuille de celui-ci);

(c) tout associé commandité, associé commanditaire, trustee, nommée, opérateur, arrangeur, gérant, conseiller, détenteur de participations (que ce soit directement ou indirectement), de cet Associé ou actionnaire de cet Associé, (ou des, à ou dans toute entreprise de groupe de cet Associé, ou actionnaire de cet Associé,) ou du, ou dans un Fonds visée au (a) ci-dessus ou, ou dans ne importe quelle entreprise du groupe visé au (b) ci-dessus; ou

(d) tout Système de Co-Investissement de cet Associé (ou de toute entreprise de groupe de cet Associé) ou de toute personne visée à (a), (b) ou (c) ci-dessus, ou toute personne détenant des actions ou d'autres participations en vertu tel régime ou le droit de bénéficier d'actions ou d'autres intérêts en vertu de ce régime;

et aux fins de ce qui précède, la référence à un associé commandité, trustee, nommée, gérant ou conseiller signifie un associé commandité, trustee, nommée, gérant ou conseiller de bonne foi nommé pour agir au nom et / ou effectuer des tâches pertinentes pour cette personne sur une base de bonne foi continue.

«Système de Co-Investissement» désigne un système en vertu duquel certains dirigeants, employés ou partenaires de l'entité concernée sont en droit ou sont tenus (en tant qu'individus ou par toute autre personne) directement ou indirectement d'acquiescer des participations dans les parts sociales émises par la Société;

«Associé Fondateur» désigne l'une des sociétés suivantes:

1. European Credit Opportunities Platform B.V., une société à responsabilité limitée (Besloten Vennootschap) de droit Néerlandais, dont le siège social est établi à Prinsengracht 919, 1017KD, Amsterdam, Pays-Bas, et enregistrée auprès de la Chambre de Commerce des Pays-Bas sous le numéro 60394811,

2. ASO Lux 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, dont le siège social est établi à 6, rue Lou Hemmer, L-1748 Senningerberg, et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 188.442,

3. GL Europe Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, dont le siège social est établi à 25a, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.977, et

4. EPO Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, dont le siège social est établi à 25a, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177.614,

«FSMA» désigne la loi de 2000 sur les services et les marchés financiers (Financial Services and Markets Act 2000);

«Fonds» désigne toute société d'investissement à durée indéterminée ou d'un fonds d'investissement à capital variable fermé (dans le sens des chapitres 15 et 16 (le cas échéant) du Règlement de Cotation), banque, société de crédit, société industrielle et de prévoyance ou mutuelle, trust, tout autre organisme de placement collectif (tel que défini dans l'article

235 de la FSMA), tout client professionnel (dans le sens Conduct of Business Rules de la FSMA), partenariat, société en commandite, société à responsabilité limitée, fonds de pension ou une compagnie d'assurance ou toute personne qui est une personne autorisée (au sens de l'article 31 (2) de la FSMA), et le terme comprend toute entreprise filiale de tout de ce qui précède et tout régime de co-investissement par rapport à tout ce qui précède;

«Groupe» signifie la Société et ses filiales de temps à autre et les références à un «membre du Groupe» ou une «société du Groupe» doit être interprété en conséquence;

"Cotation" signifie:

(a) l'admission de tout ou partie des actions d'une société du Groupe à la négociation sur un marché des titres cotés exploité par une bourse reconnue (tel que ce terme est défini dans le FSMA), y compris l'admission de ces actions à la liste officielle par l'instance boursière de Grande-Bretagne (UK Listing Authority); ou

(b) l'admission de ces actions à la négociation sur le marché des investissements alternatifs de la Bourse; ou

(c) l'admission de ces actions, ou l'admission à la négociation de ces actions, sur tout autre marché où qu'il se trouve approuvé par les Associés Importants, avec l'admission de telles actions à la cotation sur n'importe quelle liste officielle ou toute autre liste maintenue par une instance boursière compétente ou officielle,

et "coté" sera interprété en conséquence;

«Associé Principal» désigne chacun des Associés Importants (et à ces fins les Associés qui sont Affiliés doivent être considérés comme un seul Associé détenant l'ensemble des parts sociales détenues par tous ces associés Affiliés) à condition que le nombre maximum d'Associé Principal soit égal à trois (étant ceux détenant les trois plus larges détentions de parts sociales de temps à autre);

«Associés Important» désigne tout Associé Fondateur qui, avec ses filiales, détient plus de dix pour cent (10%) des actions;

14.2 La Société est gérée par un gérant au moins, associé ou non. Si plus d'un gérant est nommé, les gérants formeront un conseil de gérance, obligatoirement divisé en deux catégories de gérants, respectivement dénommées «Gérants de Catégorie A» et «Gérants de Catégorie B». Les Gérants de Catégorie B sont établis professionnellement au Grand-Duché de Luxembourg.

14.3 Le(s) gérant(s) ne doivent pas nécessairement être Associés de la Société;

14.4 Chaque gérant est nommé et désigné comme étant Gérant de Catégorie A ou un Gérant de Catégorie B et sa rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des Associés prise à la majorité simple des voix ou par décision de l'Associé unique (selon le cas). La rémunération du ou des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

14.5 Le conseil de gérance doit être composé par un nombre de gérants égal au moins au double du nombre d'Associés Principaux. Chaque Associé Principal doit présenter à l'assemblée générale des Associés une liste de candidats parmi lesquels l'assemblée générale des Associés doit nommer deux gérants, un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B, ce Gérant de Catégorie B devant être établi professionnellement au Grand-Duché de Luxembourg.

En cas de résiliation du mandat d'un gérant pour une raison quelconque, le nouveau gérant doit être nommé à partir d'une liste de candidats présentée par l'Associé Principal qui a d'abord présenté le gérant dont le mandat est terminé.

Chaque Associé Principal a le droit de nommer et de remplacer de temps à autre un observateur (un «Observateur») pour assister aux réunions du conseil de gérance.

Un Observateur est autorisé à assister et prendre la parole lors des réunions du conseil de gérance, mais n'a pas le droit de voter à une telle réunion.

Dans le cas où il n'y aurait qu'un seul gérant, ce gérant unique dispose de tous les pouvoirs du conseil de gérance.

14.6 Lorsqu'il y a deux ou plusieurs gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

14.7 Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui en cas d'égalité de voix, n'aura pas de voix prépondérante. Le président pourra présider toutes les assemblées des conseils de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance pourra être présidé par un gérant présent et nommé à cette occasion. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

14.8 Le conseil de gérance se réunira sur la convocation faite par un gérant.

14.9 Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins vingt-quatre (24) heures avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être exposée dans le procès-verbal de réunion du conseil de gérance.

14.10 Les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des affaires à traiter.

14.11 Les convocations peuvent être données aux gérants oralement, par écrit ou par fax, télégramme, e-mail, télex ou par tout autre moyen de communication approprié.

14.12 Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par fax, télégramme, e-mail, télex, ou par tout autre moyen de communication approprié.

14.13 Les gérants présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance sont présumés avoir renoncé à leur droit de recevoir une convocation concernant cette réunion.

14.14 Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

14.15 Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

14.16 Les réunions du conseil de gérance se tiennent au siège de la Société, au Grand-Duché de Luxembourg, ou en tout autre lieu situé au Grand-Duché de Luxembourg, déterminé par le conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance ne peuvent se tenir en dehors du Grand-Duché de Luxembourg.

14.17 Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par fax, télégramme, télex ou tout autre moyen de communication approprié, un autre gérant pour le représenter.

14.18 Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

14.19 Les gérants peuvent assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, visioconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment, à condition qu'à aucun moment une majorité des gérants participant à la réunion ne soit localisée dans le même pays étranger.

14.20 La participation à une réunion du conseil de gérance par de tels moyen équivaut à être présent en personne à cette réunion.

14.21 Les votes pourront également s'exprimer par fax, télégramme, e-mail, télex, ou par tout autre moyen de communication approprié, étant entendu que, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

14.22 Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et agir que si au moins un gérant nommé parmi les candidats présentés par chacun des Associés Principaux est présent ou représenté.

Si une réunion du conseil de gérance est ajournée parce qu'un quorum n'est pas atteint, la réunion peut-être ajournée à une date pas moins de quarante-huit (48) heures après la date de la réunion pour laquelle le quorum n'était pas atteint et suite à la re-convocation, le quorum doit être d'au moins un Gérant de Classe A et au moins un Gérant de Classe B.

14.23 Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés à la réunion du conseil de gérance, à condition que cette majorité comprenne au moins un gérant nommé parmi les candidats présentés par chacun des Associés Principaux.

14.24 Les délibérations de chaque réunion du conseil de gérance sont transcrites dans un procès-verbal, signé par les gérants présents. Tout extrait ou copie de procès-verbal devra être signé par le président ou par un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B.

14.25 Les résolutions écrites approuvées à l'unanimité et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans un tel cas, les résolutions peuvent être documentées soit dans un seul document, soit dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire, fax, télégramme, e-mail, télex ou tout autre moyen de communication approprié.

Art. 15. Pouvoirs des gérants. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou ces Statuts, à l'assemblée générale des Associés ou l'Associé unique (selon le cas), seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou, lorsqu'il y a deux ou plusieurs gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et pour réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

Art. 16. Représentation de la Société. La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, lorsqu'il y a deux ou plusieurs gérants, par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Art. 17. Subdélégation et mandats. Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) peut, au cas par cas, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc qui ne doivent pas nécessairement être Associés ou gérants de la Société.

Le conseil de gérance ou le gérant unique, selon le cas, détermine les pouvoirs et la rémunération de ces mandataires, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 18. Rémunération des gérants. La rémunération des gérants éventuellement nommés postérieurement en plus ou en remplacement des premiers gérants sera déterminée par une résolution adoptée par l'assemblée générale des Associés ou l'Associé unique (selon le cas).

Art. 19. Responsabilités des gérants. Le gérant ou les gérants (selon le cas) ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relative aux engagements qu'ils prennent au nom de la Société, à condition que ces engagements ne violent ni les Statuts ni les dispositions de la Loi.

Titre IV. Assemblée générale des Associés

Art. 20. Pouvoirs de l'assemblée générale. L'Associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des Associés.

En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque Associé possède des droits de vote proportionnellement au nombre de parts qu'il détient. Chaque part sociale donne droit à un vote à l'assemblée générale.

Chaque Associé est autorisé à se faire représenter à l'assemblée générale par un mandataire qui ne doit pas nécessairement être associé, pour autant que ce mandataire soit porteur d'une procuration écrite, qui peut être transmise par télécopie, par courriel, télégramme, télex ou par tout autre moyen de communication écrite.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des Associés détenant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions relatives à la modification des Statuts ou à la dissolution et à la liquidation de la Société, ne peuvent être adoptées que par la majorité des Associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux dispositions de la Loi.

Pour autant que le nombre total d'Associés de la Société n'excède pas vingt-cinq (25), les résolutions des Associés peuvent être prises par écrit par tous les Associés, au lieu d'être prises lors de l'assemblée générale des Associés. Dans ce cas, le texte des résolutions à adopter est soumis à chaque Associé, qui signera les résolutions. Ces résolutions prises par écrit, lorsqu'elles sont signées par tous les Associés, auront le même effet et la même valeur que des résolutions prises lors d'une assemblée générale des Associés.

Toute référence dans ces Statuts à des résolutions de l'assemblée générale des Associés est considérée comme incluant la possibilité des résolutions des Associés prises par écrit, pour autant que le nombre total des Associés de la Société n'excède pas vingt-cinq (25).

Les assemblées générales se tiennent au siège de la Société, au Grand-Duché de Luxembourg, ou en tout autre lieu situé au Grand-Duché de Luxembourg, déterminé par le conseil de gérance. Les assemblées générales des Associés ne peuvent se tenir en dehors du Grand-Duché du Luxembourg.

Tout Associé peut participer à l'assemblée générale, par téléphone, visioconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment.

Titre V. Exercice social, Comptes annuels

Art. 21. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou, lorsqu'il y a deux ou plusieurs gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société, un bilan et le compte de résultats.

Tout Associé aura le droit de prendre connaissance des livres de la Société, de l'inventaire mentionné ci-dessus, du bilan et du compte de résultats au siège social.

Art. 22. Réserve légale et distribution du bénéfice. Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il est prélevé, chaque année, un montant égal à cinq pour cent (5%) de ce bénéfice net, qui sera affecté à la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des Associés décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et peut décider de distribuer des dividendes si elle l'estime opportun au regard de l'objet et de la politique de la Société.

Pour toute année au cours de laquelle la Société décide de distribuer des dividendes prélevés sur les bénéfices nets et les réserves disponibles provenant des bénéfices reportés, y compris tout compte de prime d'émission, les détenteurs des Parts Sociales recevront par priorité un dividende préférentiel calculé comme suit et distribué dans l'ordre suivant:

i. premièrement, les détenteurs de Parts Sociales de Classe A auront le droit de recevoir des dividendes pour ladite année d'un montant de zéro virgule dix pour cent (0,10%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe A qu'ils détiennent, ensuite,

ii. les détenteurs de Parts Sociales de Classe B auront le droit de recevoir des dividendes pour ladite année d'un montant de zéro virgule quinze pour cent (0,15%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe B qu'ils détiennent, ensuite,

iii. les détenteurs de Parts Sociales de Classe C auront le droit de recevoir des dividendes pour ladite année d'un montant de zéro virgule vingt pour cent (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe C qu'ils détiennent, ensuite,

iv. les détenteurs de Parts Sociales de Classe D auront le droit de recevoir des dividendes pour ladite année d'un montant de zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe D qu'ils détiennent, ensuite,

v. les détenteurs de Parts Sociales de Classe E auront le droit de recevoir des dividendes pour ladite année d'un montant de zéro virgule trente pour cent (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe E qu'ils détiennent, ensuite,

vi. les détenteurs de Parts Sociales de Classe F auront le droit de recevoir des dividendes pour ladite année d'un montant de zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe F qu'ils détiennent, ensuite,

vii. le solde du montant distribué devra être alloué en intégralité aux détenteurs de Parts Sociales de Classe G.

En outre, le gérant unique ou le conseil de gérance, selon le cas, peut décider de verser des acomptes sur dividende sur la base d'un état comptable établi par le gérant unique ou le conseil de gérance, selon le cas, duquel il doit ressortir qu'à une date ne remontant pas à plus de deux mois avant la décision du gérant unique ou du conseil de gérance, selon le cas, un bénéfice suffisant est disponible pour la distribution, étant entendu que les montants à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social clôturé, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter aux réserves indisponibles constituées conformément à la Loi ou aux Statuts.

Titre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Causes de Dissolution. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, ou de faillite de son Associé unique ou de l'un des Associés. La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution de l'assemblée générale des Associés délibérant dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Art. 21. Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par le ou les Associés qui détermineront les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation, en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Titre VII. Loi applicable

Art. 25. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique dans les présents statuts, il est fait référence à la loi."

Art. 26. Définitions. Dans les présents Statuts:

"Associés" désigne les détenteurs au moment considéré des Parts Sociales et "Associé" est à interpréter en conséquence.

"Comptes Intérimaires" signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires considérée.

"Date des Comptes Intérimaires" signifie la date fixée huit (8) jours au moins avant la date de rachat et d'annulation de la Classe de Parts Sociales considérée.

"Montant Disponible" signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) augmenté (i) de toutes réserves librement distribuables (y compris la réserve de prime d'émission, le cas échéant) et (ii) selon le cas, du montant de la réduction de capital et de la réserve légale se rapportant à la Classe de Parts Sociales faisant l'objet de la rédemption et de l'annulation, mais réduit (i) de toutes pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) de toutes sommes devant être affectées à la ou aux réserves conformément aux exigences de la Loi ou des présents Statuts, chaque fois, comme indiqué dans les Comptes Intérimaires concernés (pour écarter tout doute, sans double calcul) pour que:

$$AA = (NP+P+CR) - (L+LR)$$

dans lequel:

AA = le Montant Disponible;

NP = les bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés)

P = toute réserve librement distribuable (y compris les primes d'émission, le cas échéant)

CR = le montant de la réduction de capital et de la réduction de la réserve légale liée à la Classe de Parts Sociales devant être annulée

L = pertes (y compris les pertes reportées)

LR = toutes sommes devant être affectées à une ou aux réserves conformément aux exigences de la Loi ou des présents Statuts

"Montant Total d'Annulation" est un montant déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale des Associés sur la base des Comptes Intérimaires pertinents. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Classe de Parts Sociales A, B, C, D, E, F et G sera le Montant Disponible de la classe concernée au moment de l'annulation de cette classe, sauf s'il en est décidé par l'assemblée générale des Associés de la manière prévue pour une modification des présents Statuts, étant entendu que le Montant Total d'Annulation ne peut jamais être supérieur au Montant Disponible.

"Valeur d'Annulation Par Part Sociale" est calculée par le conseil de gérance en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts sociales émises dans la Classe de Parts Sociales à racheter et annuler."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes résolutions sont évalués à environ deux mille euros (2.000.- EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et de préciser qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, le mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 décembre 2014. LAC/2014/61596. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Référence de publication: 2014208782/991.

(140233631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Bradesco Investment Funds SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 171.523.

In the year two thousand and fourteen, on the fourteenth of November.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of shareholders of BRADESCO INVESTMENT FUND SICAV SIF, a société anonyme qualifying as a société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé having its registered office at 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, registered with the Registre de Commerce des Sociétés in Luxembourg under number B 171523 (the "Company"), incorporated by Maître Henri Hellinckx prenamed, on September 18, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial"), number 2435 of October 1, 2012.

The meeting was opened and chaired by Mrs Gwendoline BOONE, employee, residing professionally in Hesperange, Grand-Duchy of Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mrs Agathe Kahn, employee, residing professionally in Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Flore Sendegeya, employee, residing professionally in Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Decision to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation with immediate effect.
2. Decision to appoint Deloitte Tax & Consulting, société à responsabilité limitée, represented by Michael JJ Martin or Eric Collard as Liquidator of the Company.
3. Decision to vote for the appointment of PricewaterhouseCoopers, current auditor of the Company, as Réviseur d'Entreprises Agréé to the liquidation.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list signed by the proxies of the represented shareholders and by the bureau of the meeting will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities and the proxies will be kept at the registered office of the Company.

III. All the shares being registered shares, the present extraordinary general meeting was convened by notice containing the agenda sent to the sole shareholder on October 31, 2014.

IV. It appears from the attendance list that all the 4,041.24 shares in circulation are represented at the present meeting and that the present meeting is regularly constituted and may deliberate validly on the items of the agenda.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation with immediate effect.

Second resolution

The meeting resolves to appoint Deloitte Tax & Consulting, société à responsabilité limitée, having its registered office at L-2220 Luxembourg, 560, route de Neudorf, represented by Michael JJ Martin or Eric Collard, as liquidator (the "Liquidator") with the largest powers and especially those determined by articles 144 and following of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Companies Law").

The liquidator may execute the acts and operations specified by article 145 of the Companies Law without any special authorization of the shareholders of the Company even in the case where it is normally required by law.

The Liquidator is not required to draw up any inventory and may rely on the accounts of the Fund.

The Liquidator is authorised, under its responsibility, to delegate, with regard to special and determined operations, to one or more proxyholders, such part of its authorities and for such duration as it may determine.

The Liquidator shall be entitled to remuneration in accordance with market practice applicable to services rendered by chartered accountants.

Third resolution

The meeting resolves to appoint PricewaterhouseCoopers, current auditor of the Company, as Réviseur d'Entreprises Agréé to the liquidation.

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon closed.

Whereupon, the present deed is drawn up in Hesperange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing all known by the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Signé: G. BOONE, A. KAHN, F. SENDEGEYA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 novembre 2014. Relation: LAC/2014/55091. Reçu douze (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Référence de publication: 2014205312/66.

(140229315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Office Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6947 Niederanven, 5, Zone Industrielle Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 6.509.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale du 10 décembre 2014 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Jean-Paul SCHMITZ, Administrateur, Président, employé privé, 62, rue de Steinsel, L-7395 Hunsdorf, Luxembourg;

- Monsieur Laurent SCHMITZ, Administrateur, employé privé, 2, rue Jean-Pierre Lanter, L-5943 Itzig, Luxembourg;

- Monsieur Arthur SCHMITZ, Administrateur, employé privé, 25, rue Durenthal, L-8294 Keispelt, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

L'assemblée générale du 10 décembre 2014 a renouvelé le mandat du commissaire aux comptes.

- ACCOFIN, Société Fiduciaire, société à responsabilité limitée, ayant son siège au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, RCS n°B62.492.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

Luxembourg, le 10 décembre 2014.

Pour OFFICE SERVICES S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2014206131/21.

(140229184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.